REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

<u>Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana</u>

PLAN D'ACTION NATIONAL GENRE ET DEVELOPPEMENT 2004-2008

RESUME EXECUTIF

En adoptant la Plate-forme d'action de Beijing lors de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes en 1995, les gouvernements signataires ont accepté l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes comme principes fondamentaux du développement humain et durable. Cet engagement a été réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire (Nations unies, septembre 2000) qui reconnaît la nécessité de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable ». En effet, les inégalités liées au genre (c'est-à-dire aux rôles sociaux et économiques différenciés des hommes et des femmes) s'avèrent être totalement transversales à toute forme de pauvreté. Ainsi, ces inégalités doivent être ciblées par chaque intervention de lutte contre la pauvreté, et ceci non seulement sur un fondement éthique, mais également par principe d'efficacité.

Par conséquent, ces pays, dont Madagascar, se sont engagés à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes leurs interventions de développement et à mettre en œuvre des politiques et programmes spécifiques pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Cette stratégie à deux voies, appelée « mainstreaming », implique que les politiques et programmes soient analysés pour définir tout impact différencié sur les femmes et les hommes et qu'ils soient ajustés afin de garantir que les actions contribuent à la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes.

Le présent **Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED),** dont l'exécution est prévue sur 5 ans (2004-2008), s'attache d'abord à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes les interventions de développement. C'est l'objectif du « **Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement** », qui comprend cinq composantes :

- i) *la recherche-action*, nécessaire pour une définition correcte des actions à mener ;
- ii) *le plaidoyer*, auprès des responsables des institutions et des programmes de développement, pour les convaincre de ce que l'intégration du genre n'est pas seulement une question d'éthique, mais aussi d'efficacité;
- iii) le renforcement des capacités. Cette composante comprend :
 - le renforcement des mécanismes chargés de la promotion du genre, c'est-à-dire, dans la configuration gouvernementale actuelle, le Ministère de la Population, à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre, et au niveau provincial, les Commissariats généraux en charge des questions de population et de la promotion de la femme ;
 - le renforcement des capacités (la formation) en genre, non seulement au sein de ces mécanismes, mais aussi auprès des autres acteurs du PANAGED (institutions et groupes bénéficiaires, partenaires) ;
- iv) *la communication*, y compris la conception, la production et la diffusion de supports de plaidoyer et de formation ;
- v) *le suivi-évaluation* qui se fera sur une base annuelle, mais qui prévoit également une évaluation à mi-parcours en 2005 et une évaluation finale en 2008. Le système de suivi-évaluation devra non

seulement produire périodiquement des documents sur la réalisation des objectifs des 3 programmes qui composent le Plan d'Action, mais également contribuer à la mise en place de la collecte et de l'analyse de données désagrégées par genre auprès des services sectoriels (santé, éducation, mais surtout dans les secteurs qui n'ont pas l'habitude de désagréger les données par genre, tels que l'agriculture, l'industrie, la police, la justice, etc.).

Le Plan d'Action National Genre et Développement prévoit par ailleurs deux programmes spécifiques, destinés à redresser des situations d'inégalité flagrante constatées dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme. Il s'agit de l'efficience économique des femmes et de leur condition juridique et sociale, deux secteurs qui ne sont que très partiellement couverts par l'action des ministères sectoriels, et que le PANAGED entend donc prendre en charge.

Le *Programme spécifique A* : « *Amélioration de l'efficience économique des femmes* » comprend 5 composantes :

- Accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production; cette action se justifie par les difficultés rencontrées par certaines femmes, notamment les femmes chefs de ménage (veuves, divorcées ou séparées, mères célibataires) pour accéder à la propriété foncière et au crédit;
- ii) *Appui aux femmes du secteur informel*, où exercent la majorité des femmes en milieu urbain et suburbain, malgré la précarité qui caractérise ce secteur ;
- iii) Accès des femmes au secteur formel;
- IV) Allègement des tâches domestiques des femmes: il a été constaté, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, que le temps consacré par les femmes à leurs devoirs domestiques (notamment soins des enfants et des personnes âgées et/ou malades, ménage, lessive, corvée d'eau, cuisine) soit limite le temps qu'elles peuvent consacrer aux travaux de production, soit leur impose des temps de travail beaucoup plus importants que ceux des hommes;
- V) Insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées : cette action vise à doter les jeunes filles qui ont quitté prématurément l'école des capacités qui leur permettront d'assumer leurs responsabilités futures de mères de famille, d'agents de développement et de citoyennes.

Le *Programme spécifique B* : « *Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes* » comprend pour sa part 5 volets :

- Appui à l'application du droit pour tous: ce volet ambitionne de mieux faire connaître aux groupes cibles leurs droits et les recours possibles, et de mettre en place un observatoire des droits des femmes;
- ii) **Promotion du droit à l'information et à la formation**: ce volet se propose de répondre aux besoins d'information et de formation des femmes et des jeunes filles, y compris par l'alphabétisation;
- iii) Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques : ce volet a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des femmes, et en particulier les femmes en situation difficile que sont les femmes chefs de ménage et les femmes en usine ;
- iv) *Lutte contre la violence à l'encontre des femmes*, y compris les violences domestiques. Cet important volet comprend 3 composantes :
 - Assistance aux victimes de violences

- Renforcement des sanctions contre les responsables de violences
- Création d'une dynamique sociale pour la lutte contre les violences
- V) Amélioration de la représentation des femmes dans les instances de décision : ce volet se justifie par la faible représentation des femmes dans l'ensemble de la vie publique, à l'exception du pouvoir judiciaire, et dans les sphères de décision du secteur privé. L'évolution de cette situation, que n'explique aucun décalage au niveau des qualifications, est tributaire d'un plaidoyer efficace et d'un renforcement des capacités des femmes en matière de leadership.

Le budget du PANAGED s'élève au total à 77.870 millions FMG, soit USD 11,12 millions sur cinq ans (2004-2008). Il se répartit comme suit:

- 45,5% au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement
- 25,45% au Programme spécifique A « Amélioration de l'efficience économique des femmes »
- 29% au Programme spécifique B « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes ».

SOMMAIRE

		PAGES
PREFACE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE		5
INTRODUCTION		7
CHAPITRE I / CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANAGED 1.1. Contexte économique, social et politique 1.2. Justification du PANAGED		10
CHAPITRE II / STRATEGIES D'INTERVENTION DU PANAGED	16	
 2.1. Stratégie d'intégration du genre dans les institutions, politiques et programmes sectoriels 2.2. Stratégie de communication 2.3. Stratégie de financement 		
CHAPITRE III / DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PANAGED 3.1. Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, programmes et projets de développement.	19	
 3.2. Programme spécifique A : Amélioration de l'efficience économique des femmes et des jeunes filles déscolarisées. 3.3. Programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes. 	31	40
CHAPITRE IV / SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	51	
4.1. Cadre institutionnel de pilotage		
4.1.1. Les parties prenantes		
4.1.2. Les organes institutionnels		
 4.2. La gestion des programmes 4.2.1. Les structures d'exécution 4.2.2. Les mécanismes opérationnels 4.2.3. Suivi et évaluation des programmes 		
CHAPITRE V / PRESENTATION FINANCIERE DU PANAGED 5.1. Budgets estimatifs par programme consolidé et par an. 5.2. Budget estimatif du programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED		57
ANNEXES		59

PREFACE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

INTRODUCTION

A Madagascar, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population. Au sein du foyer, elles sont au centre des décisions qui concernent la gestion et la survie de la famille. Elles sont très actives dans les différents secteurs d'activités de l'économie. Dans les milieux défavorisés, elles constituent souvent le seul soutien de la famille (au plan national, environ 20% des ménages sont dirigés par une femme, et ces ménages sont le plus souvent monoparentaux).

Sur le plan juridique et politique, elles bénéficient sans conteste du soutien de l'Etat, qui a fait de la promotion de la femme une priorité

- en reconnaissant dans la Constitution l'égalité des droits à tous les citoyens ;
- en ratifiant dès 1988 la Convention des Nations unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW);
- en adoptant en Septembre 1995 le Programme d'action mondial pour la Promotion de la Femme et en septembre 2000 la Déclaration du Millénaire qui réaffirme la volonté des gouvernants de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable ».

Enfin, tous ces engagements sont concrétisés par l'élaboration en octobre 2000 de la *Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme.*

Le présent plan d'action dénommé « Plan d'Action National Genre et Développement » (PANAGED) a pour but de fournir à l'Etat et à ses différents partenaires un instrument d'exécution, de coordination et de suivi de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, dont la mise en œuvre va contribuer à l'amélioration du statut social, économique, juridique et politique de la femme dans la perspective d'un développement qui soit durable parce qu'il aura été équitablement réalisé.

Le concept de 'genre' est utilisé pour différencier les rôles (économiques, sociaux, familiaux, etc.) des hommes et des femmes, alors que celui de 'sexe' se réfère uniquement à leurs différences biologiques. Le concept de 'genre et développement' s'appuie sur le constat du fait que les rôles joués par les hommes et par les femmes sont différents, que leurs besoins sont donc différents, et qu'il faut tenir compte de ces différences dans la conception, la programmation, la budgétisation et la mise en œuvre des programmes de développement pour pouvoir espérer des résultats optimaux.

Le PANAGED a ainsi pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la croissance de l'économie en réalisant l'objectif de l'égalité entre les sexes. Les 5 années prévues pour son exécution constituent un premier pas vers la réalisation de cet objectif d'égalité. Elles seront consacrées essentiellement à l'intégration de la dimension 'genre' dans les institutions (branches du pouvoir législatif, exécutif, judiciaire, organisations de la société civile) et à l'harmonisation des approches entre les institutions nationales et les organisations internationales qui ont commencé à intégrer l'approche genre dans leurs politiques (agences des Nations Unies, Banque Mondiale, ONG internationales, etc. Voir Annexe 2 : Tableau des interventions des partenaires en Genre et Développement à Madagascar). A l'issue des 5 années du PANAGED, il est attendu que les compétences en matière de genre auront été créées au sein des institutions à tous les niveaux, de manière à ce que la dimension 'genre' puisse être intégrée efficacement dans l'élaboration, la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation de toutes les actions de développement. Un accent particulier sera mis sur la prise en compte des aspects 'genre' dans l'élaboration des outils de budgétisation, tels que la Loi des finances proposée par le Gouvernement au

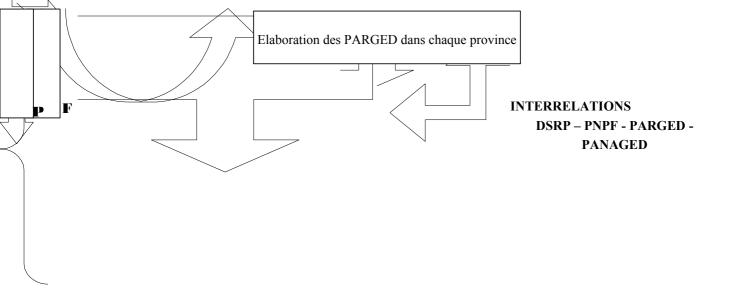
Parlement, les Plans Communaux de Développement, etc.

Les programmes du PANAGED :

Ces programmes sont issus de la synthèse des objectifs et des actions retenus par les Plans d'Action Régionaux Genre et Développement (PARGED). Ils expriment les besoins communs identifiés par les six provinces. Les spécificités de chaque province sont maintenues dans leur plan d'action respectif.

Le coût global du PANAGED est estimé à 77.870 millions FMG, soit USD 11,12 millions sur cinq ans (2004-2008). Il se répartit comme suit:

- 35.450 millions FMG (soit 45.5%) au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement
- 19.820 millions FMG (soit 25.45%) au Programme spécifique A : Amélioration de l'efficience économique des femmes
- 22.600 millions FMG (soit 29%) au Programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes



Analyse de situation

Disparités

Synthèse des six PARGED

?Les programmes du PANAGED

ãLe programme principal d'intégration du genre dans les institutions, programmes et projets de développement, qui comprend 5 composantes :

- recherche-action
- plaidoyer
- renforcement des capacités en genre des mécanismes institutionnels
- communication, y compris la production de supports d'IEC et de formation

suivi et évaluation

- le programme sectoriel A : Amélioration de l'efficience économique des femmes
- le programme sectoriel B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.

CHAPITRE I: CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANAGED

1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

Madagascar fait partie des pays à faible revenu et à faible niveau de développement humain, avec une disparité marquée entre les différentes composantes de la société : entre milieu urbain et milieu rural, entre hommes et femmes au niveau des revenus, de l'alphabétisation et de la représentation/participation dans la vie publique.

Sur le plan économique :

La situation macro-économique de Madagascar connaît des performances encourageantes depuis quelques années. Toutefois, il est à noter que cette reprise de la croissance économique ne s'est pas faite de manière uniforme et équitable. Le milieu urbain semble avoir tiré un meilleur parti des bénéfices de cette croissance puisque la pauvreté y a régressé de près de 11,1% alors que la situation économique de la population vivant dans le milieu rural continue de s'aggraver avec une incidence de la pauvreté qui aurait augmenté de 0,7% durant la période 1997-1999.

La pauvreté a été encore aggravée en 2002 par la crise politique qui, par la paralysie imposée à de nombreux secteurs, a eu de sérieuses répercussions sur les activités économiques, et par conséquent sur la situation sociale (chômage, éducation des enfants, soins de santé notamment) de nombreuses familles, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'éligibilité de Madagascar à l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) a été l'occasion pour le pays de bénéficier d'une remise de dettes qui, réinvestie dans les secteurs porteurs et dans les secteurs sociaux, devrait permettre d'améliorer le taux de croissance. A cet effet, le Gouvernement central, les provinces autonomes, la société civile et le secteur privé ont formulé une Stratégie de Réduction de la Pauvreté matérialisé dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans un processus participatif.

Trois axes stratégiques constituent les piliers du DSRP, à savoir :

- L'amélioration des performances économiques en y faisant participer les pauvres ;
- Le développement des services essentiels de base et l'élargissement des filets de sécurité au bénéfice des couches les plus vulnérables de la population ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement de la capacité des institutions et des ressources humaines pour améliorer la gouvernance, y compris les relations entre l'administration et les administrés.

Ainsi, durant les prochaines années, le DSRP va intervenir en complément des plans d'action sectoriels et des programmes nationaux et provinciaux de développement. Il est important de noter que le DSRP, qui doit servir de cadre de référence pour les 15 prochaines années en matière de politique économique et sociale, accorde une place particulière aux femmes et à la réduction des disparités liées au genre. La mise en œuvre du Plan d'action National Genre et Développement sera soutenue dans ce cadre.

Sur le plan social:

La croissance démographique relativement élevée de Madagascar (2,8%) a pour conséquence d'exercer une pression sur les services et infrastructures sociaux de base. Une partie considérable de l'investissement effectué par le Gouvernement est ainsi réservée pour répondre aux demandes croissantes en services de santé et d'éducation.

Les estimations de l'ONUSIDA, en partenariat avec le gouvernement, font état de 1,05% de la population vivant

avec le VIH à Madagascar en 2003. Il est à noter que 97% de la transmission du VIH à Madagascar se fait par voie sexuelle. Bien que la prévalence de l'infection à VIH ait été maintenue à un niveau relativement bas jusqu'ici, la très forte prévalence des infections sexuellement transmissibles, notamment de la syphilis (12,5% chez les femmes enceintes et 30,5% chez les travailleuses du sexe), constitue un facteur de risque extrêmement important. Et ce risque semble confirmé actuellement par le fait que la barre de 1% de prévalence a été franchie, ce qui implique que la maladie aborde sans doute déjà la phase de généralisation. Conscient de l'importance de l'enjeu que représente la lutte contre les IST/SIDA dans le combat pour le développement, Madagascar est partie prenante au Consensus africain de lutte contre le SIDA adopté à Addis Abeba en décembre 2000, qui accorde une importance primordiale à la dimension «genre» de la lutte contre la pandémie, notamment du fait de la vulnérabilité des femmes au VIH (dans l'ensemble des Etats membres de la SADC, par exemple, le nombre de jeunes filles infectées est 5 fois supérieur à celui des jeunes hommes, dans la tranche d'âge des adolescents de 15 à 19 ans). L'engagement du gouvernement s'est concrétisé par la mise en place en 2002 du Comité National de Lutte contre le SIDA, organe directement rattaché à la Présidence de la République.

Les taux encore élevés de mortalité maternelle et de malnutrition constituent un autre grand défi de santé publique à relever⁰.

En matière de scolarisation primaire, Madagascar a connu une modeste amélioration durant ces dernières années. En effet, le taux net de scolarisation est passé de 65,3% en 1997 à 72% en 1999 et 74,9% en 2000 (sources : MINESEB 2000 et Tableau de bord social 2000). Il faut rappeler que le Programme National d'Amélioration de l'Enseignement (PNAE-II) vise, entre autres objectifs, à porter le taux net de scolarisation à 80% en 2005 et 97% en 2015.

Certes, il n'y a pas de discrimination aux dépens des filles dans le système éducatif formel. Cependant, filles et garçons souffrent du grave problème de l'accès insuffisant et des faibles performances scolaires, surtout en milieu rural. C'est ainsi qu'au niveau national, 1 élève du cycle primaire sur 3 est un redoublant, et ce dès la première année de scolarisation (MINESEB, annuaire 2000-2001).

L'analphabétisme est encore élevé à Madagascar. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993 montre que près de 54% des personnes âgées de 10 ans et plus ne savent ni lire ni écrire. Les femmes sont plus touchées par ce phénomène avec un taux de 56,4% contre 50,2% chez les hommes (source : EPT 2000). La mise en œuvre du programme conjoint « Education de base pour tous les enfants malgaches », contribuera très certainement à l'amélioration de ces résultats tant au niveau de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle.

Au niveau de l'assainissement, un peu moins d'un ménage sur quatre est approvisionné en eau potable. Une amélioration du taux d'électrification est notée dans toutes les régions depuis quelques années.

Sur le plan politique et institutionnel:

Pour optimiser ses performances économiques et sociales, l'Etat malgache a concrétisé son option pour la décentralisation. La Constitution prévoit la mise en place de six provinces autonomes qui sont des démembrements de l'Etat central. Par ailleurs, il est prévu la mise en place de collectivités décentralisées à deux niveaux : les régions et les communes. Pour l'heure, seules les communes sont opérationnelles. Le Sénat, l'Assemblée nationale ainsi que les organes des provinces autonomes ont été également mis en place. En décembre 2001, les Malgaches ont été appelés aux urnes afin d'élire le Président de la République de Madagascar pour le prochain quinquennat. Après la grave crise qui a suivi l'élection, la nation a retrouvé son unité et sa stabilité. Cette stabilité devrait être renforcée par les élections au niveau communal, en novembre

⁰ Common Country Analysis, coordination du Système des Nations unies à Madagascar, 2002.

2003, première étape d'un processus démocratique qui mènera à la mise en place des instances de décision jusqu'au plus haut niveau des provinces autonomes.

Ainsi, Madagascar dispose d'un cadre institutionnel qui devrait constituer un environnement favorable à la participation des communautés au processus de développement et offrir aux partenaires de développement un cadre approprié d'intervention aux niveaux national, régional et local.

1.2. JUSTIFICATION DU PANAGED : REDUIRE LES DISPARITES DE GENRE AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT EQUITABLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

De nombreuses études menées au niveau mondial ont montré que de grandes disparités de genre subsistent encore dans le monde. Ces inégalités sont observées au niveau des droits de la personne humaine, de l'accès et du contrôle des ressources, des opportunités économiques, ainsi que de la représentation politique. A Madagascar, ces disparités sont manifestes par exemple dans les violences – y compris domestiques – souvent impunies dont sont victimes les femmes et les jeunes filles ; l'accès plus difficile, dans la pratique sinon dans le droit, des femmes à la propriété foncière ; l'analphabétisme plus répandu chez les femmes, ce qui limite leurs opportunités économiques ; ou encore dans la faible représentation des femmes dans les sphères de décision, qu'il s'agisse du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif (du Gouvernement jusqu'aux conseils communaux). Pourtant, si les femmes sont les premières à souffrir de cette situation d'inégalité, des études récentes⁰ en ont montré le coût au niveau des pays : la persistance des disparités de genre affecterait négativement la capacité d'un pays à réaliser une croissance durable, à s'assurer une gouvernance efficace, et ainsi à réduire la pauvreté.

QUELQUES ELEMENTS INDICATEURS DES DISPARITES DE GENRE A MADAGASCAR

- Si en 1999, le taux de parlementaires (sénateurs et députés) femmes étaient de 10%, il n'est que de 5% dans l'actuelle législature.
- Seuls près de 29% des postes de direction et de cadres supérieurs et 1/3 des postes d'encadrement et de fonctions techniques sont occupés par les femmes. Pourtant la proportion des femmes actives ne cesse d'augmenter : de 46,6% en 97 et 46,7% l'année suivante et en 99, elle est passée à 48,8% en 2001⁰.
- Entre 1993 et 2001, en milieu urbain, le taux de chômage féminin a augmenté, passant de 6,4% à 10,9%, tandis que celui des hommes a reculé, passant de 7,2% à 6%. Pourtant, les prétentions salariales des femmes sont plus faibles, sans que l'on note de différence sensible

⁰ Rapport National sur le Développement Humain 2003

⁰ Engendering development through gender equality in rights, resources, and voice, The World Bank, Washington, D.C., 2001

sur leur niveau d'éducation et l'horaire hebdomadaire de travail souhaité⁰. Cette évolution résulte plutôt du fait que sur les 250.000 emplois créés, les 2/3 sont allés aux hommes.

- Presque la moitié des femmes (43%) gagnent moins du salaire minimum en vigueur, contre le quart (26%) seulement des hommes.
- Plus de 75% des femmes travaillent dans le secteur informel, contre 68% des hommes. Inversement, les femmes n'occupent qu'un tiers des emplois de l'administration et du secteur privé formel⁰, c'est-à-dire des emplois salariés qui garantissent un revenu stable.
- En 2001, le salaire annuel moyen des femmes est estimé à 2.585.000 FMG, alors que celui des hommes atteint 4.183.000 FMG, sans que ce décalage se justifie par des différences de niveau d'éducation ou d'ancienneté dans l'emploi⁰.
- 14% des femmes dirigent une exploitation agricole. Mais elles disposent en moyenne de terres de superficies plus faibles que celles des hommes (0,9 ha contre 1,4 ha) et de moins de main d'œuvre agricole adulte (1,3 personnes contre 1,9 par ménage). De ce fait, le revenu des femmes chefs de ménage agricole représente 70% seulement du revenu de leurs homologues masculins⁰.
- En milieu rural, 54,4% des femmes sont sans instruction, contre 49,1% des hommes. L'illettrisme des femmes a de nombreuses incidences sur leur santé et celle de leur famille : de 24,6% en 1992, le pourcentage des jeunes filles de 15 à 19 ans déjà mères est passé à 30,7% en 1997, et cette aggravation de la situation est particulièrement notable chez les jeunes filles sans instruction⁰.

De même, le taux de mortalité maternelle et celui de malnutrition des enfants sont intimement liés au niveau d'instruction de la mère.

- Pour diverses raisons, notamment d'ordre social et économique, les femmes sont plus vulnérables au SIDA que les hommes : 53,2% des individus infectés par le VIH sont des femmes, et elles le deviennent à un âge plus jeune (à 27,5 ans en moyenne, contre 34,4 ans chez les hommes)⁰.

L'impact positif de l'éducation d'une femme sur sa fertilité, sur l'éducation et la santé de ses enfants, sur sa productivité économique et donc sur les revenus de la famille, est bien connu. Par ailleurs, des études menées dans différents pays ont montré une corrélation forte entre implication des femmes dans la prise de décision et la gestion, tant au niveau privé qu'au niveau public, et une baisse significative des niveaux de détournement et de corruption ; de même, la capacité des femmes à rembourser les crédits contractés a été prouvée par l'expérience à Madagascar comme ailleurs, ainsi que celle à promouvoir la paix.

Ce sont des considérations de cet ordre qui ont amené l'ensemble de la communauté internationale, notamment depuis la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), à tenter d'accélérer la prise en compte du 'genre'

⁰ Enquête Permanente sur les Ménages (EPM), 2001.

⁰ EPM, 2001.

⁰ EPM, 1999.

⁰ ENDS 1992 ET EDS 1997.

⁰ Laboratoire National de Référence, janvier 2002.

⁰ Enquête sur l'emploi dans les sept grandes villes de Madagascar, MADIO, 2001.

dans les institutions, les politiques et les programmes de développement. Par exemple, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) ont signé en 1997 une Déclaration sur le Genre et le Développement, dont les principes ont été concrétisés notamment par l'adoption en 2001 du Plan d'action pour l'intégration du genre dans les Parlements des pays membres⁰.

Le PANAGED va contribuer à lever les obstacles, reconnus comme des contraintes à l'instauration d'un développement équitable et durable, et soutenir la participation effective et efficace des femmes.

Les différences entre les contraintes, les besoins et les opportunités des hommes et des femmes face au développement et à leur situation économique et sociale justifient la prise en compte de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement.

L'intégration de la problématique de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans toute planification générale ou sectorielle est un atout pour garantir un développement harmonieux et durable ; l'oubli ou l'invisibilité des femmes, dans des programmes de développement en apparence neutres du point de vue du genre, peut provoquer des déséquilibres et des effets pervers dans le changement souhaité.

Les mesures proposées, à cet effet, sont volontairement ciblées en direction des femmes et des jeunes filles en vue de corriger les inégalités et de combler les besoins qu'une démarche globale ne permettrait pas de satisfaire.

En un mot, *le PANAGED* apparaît comme le garant de l'intégration de l'équité des sexes à tous les niveaux de la vie économique et sociale. Reconnu comme tel, sa formulation et sa mise en œuvre effective sont, dès lors, considérées comme *une exigence de développement*.

CHAPITRE II: STRATEGIES D'INTERVENTION DU PANAGED

2.1. Stratégie d'intégration du genre dans les institutions, les politiques et programmes de développement

L'existence de mécanismes et instruments de politiques tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme mondial de Beijing pour la promotion de la femme, la Politique Nationale de Promotion de la Femme, offre sans nul doute, un environnement favorable à l'intégration du genre ; mais pour être *effective, efficace et durable*, l'intégration du genre dans les institutions, les politiques et programmes de développement doit être sous-tendue par une stratégie d'intégration clairement définie. A cet effet, la stratégie proposée repose sur *huit portes d'entrée* :

1) le maintien de l'engagement des autorités par la prise des mesures appropriées pour mettre en place et

⁰ Le Plan d'action prévoit notamment que d'ici 2005, la proportion des femmes élues dans les Parlements des différents pays membres, en moyenne de 10% en 2000, sera portée à 30%. Mais l'objectif final, d'après le président namibien Sam Nujoma, est de voir les femmes occuper 50% des fonctions parlementaires à tous les niveaux (présidents, présidents de commission, bureaux permanents...)

rendre fonctionnels les organes institutionnels et les mécanismes opérationnels du PANAGED. Ceux-ci sont en effet appelés à jouer un rôle crucial : d'une part, ils devront trouver les stratégies pour rendre explicite la transversalité du genre, car transversalité ne doit pas signifier invisibilité, au contraire. D'autre part, il s'agit aussi pour ces mécanismes nationaux de faire un travail de « désengagement » des projets femmes traditionnels (les programmes sectoriels A et B) sans crainte de perdre leur légitimité, leur raison d'être... et leur budget.

- 2) La définition d'objectifs précis en faveur de la promotion de la femme et de la petite fille dans les documents d'orientation politique des institutions nationales et internationales ainsi que dans les programmes d'action sectoriels.
- 3) **l'allocation d'un certain pourcentage des budgets** des ministères, commissariats généraux, services et organismes de développement ainsi que de l'IPPTE et autres crédits ou subventions pour constituer les fonds nécessaires à la réalisation des programmes du PANAGED, et au fonctionnement des Unités Techniques et des Cellules Genre et Développement.
- 4) l'analyse systématique des budgets selon l'approche genre, y compris la loi des Finances.
- 5) **l'institution d'un label**. Le label 'Programme genré' sera accordé aux institutions ayant intégré la dimension genre dans leurs programmes et projets de développement. L'obtention du label leur permettrait de bénéficier de la priorité dans les allocations budgétaires. Par contre, le label leur serait retiré en cas de rapport de suivi et d'évaluation négatif. L'institution de ce label nécessitera un plaidoyer actif auprès des autorités concernées pour être admise en tant que principe d'administration.
- 6) la création des compétences requises en approche genre au sein des interfaces des niveaux central et décentralisé pour asseoir un climat de confiance et nouer les liaisons utiles pour opérer des changements.
- 7) la mise en place d'un système de suivi-évaluation solidement bâti à partir de données et d'indicateurs ventilés par sexe dans tous les domaines pour servir d'argumentaire à l'égalité des sexes et à l'élaboration des politiques et des programmes. Ce système de suivi-évaluation a également pour but de permettre une réévaluation annuelle des objectifs du PANAGED, selon les résultats obtenus et le contexte. Une telle réévaluation peut entraîner des réaménagements internes du PANAGED, y compris des aménagements budgétaires, au cours des 5 années de son exécution.
- 8) **la construction d'alliances stratégiques** entre les parties prenantes du PANAGED en vue d'une meilleure coordination et synergie des interventions en faveur de l'objectif de l'égalité entre les sexes.

Les orientations stratégiques ainsi conçues visent non seulement à mener à bien les programmes du Plan d'Action National Genre et Développement durant les cinq années prévues pour sa réalisation, mais également à en **assurer la pérennité**, tant du point de vue technique et humain que financier.

2.2. Stratégie de communication

La stratégie de communication retenue pour le PANAGED va allier la *communication de masse* en s'appuyant sur les médias publics et privés et *la communication de proximité* basée sur une intervention plus ciblée en direction des différentes catégories de la population.

* Les groupes cibles et les partenaires pour la communication :

Les décideurs (Gouvernement, Gouvernorats), les parlementaires (Sénateurs et Députés), les élus locaux (maires, Conseillers provinciaux et Conseillers municipaux/communaux), les leaders d'opinion (Chefs coutumiers et religieux), les employeurs, les ménages seront des *cibles privilégiées* pour les activités d'information, de sensibilisation, de mobilisation sociale et de plaidoyer.

Le Ministère de l'Information et de la Communication, les médias publics et privés, le réseau des journalistes, le réseau des Femmes Ministres et Parlementaires, le Comité National CEDAW, les Comités du 8 mars, les réseaux genre, les communicateurs traditionnels, les artistes, les associations sportives et culturelles, les relais communautaires, les chercheurs de l'université, les enseignants et les ONG spécialisées en IEC seront *les partenaires* pour la conduite de la stratégie de communication du PANAGED.

La stratégie de communication devra être soutenue par une production conséquente de *supports* d'information et la constitution d'une *base de données sur le genre* et le développement à tous les niveaux d'intervention. Cette démarche a pour objet de soutenir les argumentaires qui seront utilisés lors des séances d'information, de sensibilisation et de plaidoyer.

La stratégie de communication sera conduite par le programme national d'appui à la mise en œuvre du PANAGED.

2.3. Stratégie de financement

Pour mobiliser le financement des programmes du PANAGED, deux voies sont retenues :

- 1. Bénéficier des *ressources disponibles* en assurant l'intégration effective de certaines actions du PANAGED *dans le DSRP (2003-2006)* ainsi que dans les programmes et projets en cours d'exécution. Pour ce faire, ces programmes et projets de développement et en particulier leur budget seront d'abord analysés selon les méthodes 'genre';
- 2. Recourir à la mobilisation de *ressources additionnelles* auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour les actions n'ayant pu être intégrées dans les programmes et projets existants.

* Les contributions attendues des parties-prenantes :

- La contribution de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées
- Il est attendu de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées de :
- (i) prendre en compte, dans leurs budgets respectifs, les objectifs et actions des différents programmes du PANAGED;
- (ii) renforcer les capacités des mécanismes institutionnels en charge de la coordination et du suivi du PANAGED par une dotation budgétaire conséquente et l'affectation en personnes ressources qualifiées ;
- (ii) assurer l'inscription systématique de crédits de contrepartie au PIP pour les projets financés sur fonds extérieurs ainsi qu'une allocation budgétaire pour appuyer les mécanismes en charge de l'égalité entre les sexes.

- La contribution du secteur privé :

Les femmes représentent une frange importante de la société au niveau de la production, de la consommation mais aussi de l'emploi. Les activités des femmes, par leur diversité, peuvent offrir des opportunités économiques importantes aux entreprises malgaches et constitueraient par là de puissants leviers pour le développement national. Aussi, le secteur privé aurait un intérêt certain à orienter ses efforts vers les femmes

afin de profiter des avantages qu'elles offrent en tant que potentiel économique. A cet effet, il s'agira de déterminer les voies et moyens permettant d'instaurer un partenariat plus dynamique, mutuellement profitable au privé national et aux femmes dans le cadre du financement intéressant les différents programmes du PANAGED.

- La contribution des acteurs-bénéficiaires :

Les groupes-cibles entendent s'investir pleinement dans la mise en oeuvre du PANAGED. Ils le feront en mobilisant toutes les ressources humaines et organisationnelles à leur portée ainsi que leur épargne. La part de leur apport sera à déterminer au niveau des programmes et projets à mettre en œuvre.

* Les mécanismes de mobilisation des financements :

Les interfaces Genre et Développement, chargées d'appuyer la mobilisation des ressources, organiseront des *mini tables rondes* avec les partenaires techniques et financiers et les responsables des programmes nationaux en vue de les informer sur le PANAGED et de déterminer les possibilités de partenariat et de financement. Ces concertations devront se tenir au début des exercices des programmes.

CHAPITRE III

DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PANAGED

Le Plan d'Action National Genre et Développement comprend 3 programmes :

- le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement ;
- le programme spécifique A : Amélioration de l'efficience économique des femmes ;
- le programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.

3.1. <u>LE PROGRAMME PRINCIPAL D'INTEGRATION DU GENRE DANS LES INSTITUTIONS, LES PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT</u>

3.1.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement trouve sa justification dans le contexte des grandes réformes lancées depuis 2002 par le Gouvernement tant dans le domaine économique (priorité donnée au développement rural), social (Ex : appui à

la scolarisation des enfants des familles pauvres) que politique (mise en place effective des provinces autonomes). La mise en œuvre des réformes constitue autant d'opportunités d'intégration de la dimension 'genre' dans les programmes et projets de développement, en cours et en voie d'élaboration, mais également dans les institutions redynamisées, en particulier aux niveaux régional et communal. En effet, l'avènement des provinces autonomes à Madagascar induit une modification au niveau du partage des responsabilités entre l'Etat central et les collectivités publiques que sont devenues les provinces autonomes. Désormais, chaque province, à travers ses Collectivités Territoriales Décentralisées que sont les régions et les communes, a la responsabilité de l'exécution des politiques nationales définies par l'Etat. L'Etat central, garant des politiques et des normes, leur apporte appui, assistance et conseils dans la mise en œuvre de leurs priorités. Ainsi, le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement, dans le cadre de l'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, sera bâti sur la base des missions ainsi définies.

3.1.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Sous la coordination du mécanisme chargé de la promotion de la femme au niveau national, le Programme va s'attacher à faciliter l'intégration du genre dans toutes les actions de développement en soutenant le renforcement des capacités en genre et développement ainsi que l'harmonisation des stratégies d'intervention dans le domaine.

Une approche top-down est préconisée. En effet, une véritable intégration du concept implique un engagement en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes. De toute évidence, un tel engagement ne peut pas être demandé à des agents de terrain sans que l'institution de tutelle l'internalise également dans ses pratiques et modes de fonctionnement internes. Le Programme devra donc agir très vite pour toucher les responsables aux niveaux national, provincial et régional, afin d'assurer la prise en compte du genre dans les Plans communaux de développement (PCD), dont l'élaboration devrait se faire au cours de l'année prochaine.

Objectif du programme : Contribuer au renforcement de l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.

Les groupes cibles: Les responsables au sein des institutions, au niveau national (Parlement, ministères, centres de formation, ONG, etc.) et au niveau décentralisé (provinces, régions, communes) constituent les groupes cibles directs du programme. Les femmes en situation difficile, à savoir notamment les femmes chefs de ménage et les filles déscolarisées, en constituent les groupes cibles secondaires.

Les zones d'intervention : Le Programme principal d'intégration du genre sera exécuté au niveau central et dans les six provinces.

Stratégies d'action : Le Programme principal d'intégration du genre va appuyer l'intégration du genre dans les institutions ainsi que dans les programmes de développement. Cet appui portera essentiellement sur les besoins communs aux six provinces en termes de : (i) recherche en Genre et Développement (GED) en vue de la conception de méthodologies et de supports pour le plaidoyer, l'information et la sensibilisation en faveur de l'intégration du genre dans les programmes de développement, et (ii) renforcement des capacités des acteurs en GED. Le suivi et l'évaluation de l'application de la Politique Nationale de Promotion de la Femme et des normes de mise en œuvre, conformément aux missions dévolues à l'Etat central, viennent compléter ce champ d'action. L'analyse des budgets en cours et l'élaboration de budgets sensibles au genre constitueront l'une des pierres angulaires du Programme. Il ne s'agit pas de budgets formulés séparément pour les femmes et les hommes. Au contraire, l'objectif de l'analyse genre des budgets est de redéfinir les priorités et d'allouer des ressources pertinentes qui répondent aux besoins de toutes les sections de la population, en prenant en compte de façon explicite la position désavantagée des femmes. Les budgets sensibles au genre permettent de promouvoir l'équité

et l'efficacité.

3.1. Le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement

Objectif de développement : Contribuer à la promotion et à la mise en œuvre du concept de 'Genre et développement' à Madagascar pour un développement durable.

Objectifs immédiats	Composantes	Actions/activités	Cibles acteurs- bénéficiaires	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget en millions FMG sur 5 ans
Préparer le terrain en vue de l'intégration	Composante 1 : Recherche en vue de	• Recherches dans les domaines politique, économique et social (droit, santé, culture et éducation, formation)				
du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement	l'identification des obstacles à la pleine participation des femmes et des actions à mener	. Inventorier les programmes et projets de développement en cours . Identifier les lois, et surtout les pratiques, discriminatoires à l'égard des femmes . Analyser les programmes, lois et pratiques pour identifier les actions à mener, pour préciser et au besoin rectifier les objectifs des programmes spécifiques A et B ci-dessous.	Décideurs, responsables de programmes et projets de développement, Femmes, hommes, adolescent(e)s, petites filles	UT/GED, cellules genre, réseaux genre, INSTAT et Services techniques concernés, Universités, ONG et associations spécialisées, CTD et PTF.	En 2008, les programmes, lois et pratiques sont analysés et reformulés selon le genre	800
	Composante 2 : Plaidoyer en vue de l'intégration du	Plaidoyer auprès des membres des institutions Organiser des séances de partage des résultats des	Elus (parlementaires, conseillers provinciaux,	UT/GED, Services techniques concernés, dont le ministère des	En 2005 au moins 50% des institutions, du niveau national au	2.500

gei	nre dans les	recherches	régionaux,	Finances et le	niveau communal,	
pro	ogrammes de	. Procéder, en collaboration avec les acteurs-	communaux),	ministère de la	auront adopté le	
dév	veloppement	bénéficiaires, à une revue critique des instruments	responsables de	Décentralisation,	label 'Programme	
		utilisés jusqu'ici (Loi des Finances, budgets des	l'Exécutif	CTD et PTF	genré';	
		ministères, Plans communaux de développement,	(ministères,		Des actions de	
		etc.)	gouvernorats,		communication	
		. Elaborer, en collaboration avec les acteurs-	commissariats		sont menées ;	
		bénéficiaires, des stratégies de mise en œuvre du	généraux, préfets		Les Cellules Genre	
		système de label 'Programme genré'	et sous-préfets,		et Développement	
		. Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec	etc.),		sont en place.	
		les acteurs-bénéficiaires, un plan de communication	responsables de			
		visant à faire connaître les actions menées et à	centres de			
		mener	formation			
		. Aider à la mise en place des Cellules Genre et	(armée,			
		Développement au sein des institutions concernées	gendarmerie,			
			police,			
			magistrature,			
			enseignants, etc.)			
		 Plaidoyer auprès des responsables de 		UT/GED,		
		programmes	Responsables de	Services techniques	En 2005, des	2.000
			programmes et	concernés,	méthodes	
		. Organiser des séances de partage des résultats des	projets de	ONG	d'intégration du	
		recherches	développement	CTD et PTF	genre dans les	
		. Elaborer, en collaboration avec les techniciens des	au sein des		différents secteurs	
		institutions concernées, des méthodes d'intégration	institutions		sont disponibles	
		du genre dans les différents domaines	nationales et des			
		. En assurer la vulgarisation	organismes			
			internationaux ou			

			de coopération bilatérale, ainsi que des ONG			
Mettre en	Composante 1 :	* Renforcer les capacités organisationnelle et	Mécanismes	UT/GED	En 2008, 60% des	3.000
œuvre	Renforcement	opérationnelle en GED des mécanismes	institutionnels	Interfaces	mécanismes	
l'intégration du	des capacités en	institutionnels nationaux de développement :	nationaux	Gouvernorats, CTD	nationaux ont les	
genre dans les	GED des	. Appuyer la mise en place et le fonctionnement des		Réseaux genre	compétences	
programmes de	mécanismes	organes d'orientation, de coordination et de suivi-		ONG et experts	organisationnelles	
développement	institutionnels	évaluation Genre et Développement ainsi que des		spécialisés en	et opérationnelles	
économique et	nationaux de	Unités Techniques et Cellules GED prévus dans le		formation GED	pour intégrer de	
social	développement	schéma de mise en œuvre du PANAGED;			manière efficace	
		. Prendre les mesures administratives et financières			l'égalité des sexes	
		appropriées ;			dans leurs	
		. Appuyer la nomination de points focaux genre au			interventions.	
		niveau des Réseaux, ONG et Associations				
		existants;				
		. Appuyer la mise en place d'un réseau genre au				
		niveau de chaque province;				
		. Etablir un fichier des Réseaux, ONG et				
		Associations existant dans la Province notamment				
		dans les zones ciblées ;				
		. Etablir des protocoles de collaboration entre les				
		partenaires et les interfaces GED.				
		. Organiser des sessions de formation sur le genre				
		et la gestion organisationnelle au profit des				
		mécanismes nationaux.				
		* Renforcer la coordination des interventions en				
		Genre et Développement :	Tous les acteurs	UT/GED, Cellules	En 2008, les	2.500
		. Mettre en place les organes de coordination des	du PANAGED	GED et Points	mécanismes de	

interventions en GE	ED;		focaux	coordination	
. Organiser régulièr	ement les réunions de		Interfaces	prévus dans le	
concertation prévu	es dans le schéma de mise en		Primature	cadre du	
	ED pour l'harmonisation des		Conseils du	PANAGED sont	
interventions en ger	nre.		gouvernorat, CTD,	mis en place et ont	
. Intégrer le secteur	privé et les chercheurs dans		PTF, Société civile	permis une plus	
l'organe de coordin	ation		et Secteur privé.	grande	
. Organiser périodic	quement des échanges			concertation,	
d'information thém	atique au niveau sectoriel, au			harmonisation et	
niveau société civile	e et au niveau partenaires			synergie des	
techniques et finance	ciers;			interventions en	
. Elaborer et mettre	à jour régulièrement une carte			genre	
des interventions e	n GED au niveau de chaque				
province;					
. Coordonner la pro	duction périodique des rapports				
nationaux (ex : sur	la Convention des Nations unies				
relative à l'Elimina	tion de toute forme de				
Discrimination à l'é	egard des Femmes ou CEDAW)				
et en assurer la vulg	garisation		UT/GED, Cellules	Dès fin 2004, 80%	
			GED,	des Plans	
* Impliquer les gro	oupes cibles à toutes les étapes	Mécanismes	Ministère de la	Communaux de	4.850
du processus de pl	anification du développement	d'appui,	Décentralisation,	Développement	
. Capitaliser les exp	ériences en approche	CTD,	Points focaux	(PCD) auront pris	
participative;		associations	Interfaces	en compte la	
. Produire des Plan	s communaux de	(notamment de	Conseils du	dimension 'genre'	
	(D)-types, prenant le genre en	femmes)	Gouvernorat, CTD,		
considération, et en	assurer la vulgarisation ;		Société civile,	En 2008, les	
	ncertation de proximité avec les		Secteur privé et	hommes et les	
groupes cibles ;			PTF.	femmes sont	
	sentation des groupes cibles			également	
dans les différentes	instances de planification;			représentés (parité)	

. Former en GED les responsables (ex : élus locaux) en vue de l'intégration de la considération des besoins des groupes cibles dans les critères d'arbitrage et d'approbation des budgets des programmes.			dans 50% des conseils provinciaux, régionaux et communaux	
Soutenir la mobilisation des ressources disponibles aux niveaux national et provincial: Appuyer l'analyse selon le genre des budgets des partenaires; Appuyer la formulation des requêtes de financement des actions du PANAGED; Appuyer l'éligibilité des actions du PANAGED à l'IPPTE et l'inscription des contreparties de l'Etat aux Programmes d'Investissements Publics (PIP); Organiser des concertations périodiques avec les partenaires techniques et financiers et les responsables des programmes pantionaux pour le financement des programmes PANAGED; Organiser les tables—rondes avec les partenaires (i) avant le démarrage du PANAGED, (ii) après la revue à mi parcours et (iii) après l'évaluation finale.	Etat, PTF, responsables des programmes nationaux , secteur privé, Collectivités locales	UT/GED, cellules GED, Ministère des Finances, de l'Economie et du Budget.	En 2005, 70% des actions du PANAGED sont financés et mis en œuvre.	200
Formation en genre des membres des institutions concernées Identification des membres des institutions à former (ex : parlementaires, élus locaux, responsables et enseignants des centres de	Formateurs, y compris enseignants des Ecoles normales,	Unité Technique Nationale/GED, Unités Techniques provinciales /GED Cellules genre,	En 2005, 30% des membres des institutions et des cadres et techniciens ciblés	2.500

	formation, responsables d'ONG)	administratifs et	Réseaux genre,	sont formés en	
	. Formulation, en collaboration avec les acteurs-	judiciaires,	Ministères et	genre	
	bénéficiaires, des modules de formation,	police,	services	geme	
	notamment en élaboration de budgets sensibles au	gendarmerie,	décentralisés		
		agents de	ONG et		2.000
	• Formation des cadres et techniciens des	développement,	Associations		2.000
		services			
	programmes et projets		spécialisées, CTD, PTF et Secteur		
	Outre les étapes ci-dessus :	décentralisés des			
	. Revue critique des cadres logiques en vue de	ministères	privé.		
	l'intégration immédiate/future de la dimension	techniques			
	genre dans les documents de projet (ex : les	(Agriculture et			
	Vohijery, cadres prévus par le ministère de	Elevage,			
	l'Enseignement supérieur pour la mise en place de	Environnement,			
	formations continues au niveau des provinces)	Eaux et Forêts,			
	. Formation sur l'utilisation des supports de	Industrie et			
	communication et de formation prévus dans la	Artisanat, Santé,			
	Composante 4.	Education),			2.000
	• Intégration du genre dans les cursus des	UTG et cellules			
	institutions de formation	GED, points		En 2005, au moins	
	. Concevoir, avec les responsables des écoles de	focaux et réseaux		50% des	
	police, de gendarmerie, de magistrature et	genre		institutions de	
	d'administration, de formation de formateurs, des			formation auront	
	méthodes d'intégration du genre dans les			intégré le genre	
	programmes de formation et/ou des modules à		UT/GED, cellule	dans leur cursus de	
	intégrer dans les cursus de formation		GED, Associations	formation	
	Soutenir la formation et la recherche	Enseignants et	des femmes		600
	sur le genre au sein des universités et	Chercheurs de	Universitaires	En 2008, les	
	autres institutions d'enseignement	l'université	Réseaux genre	responsables des 6	
	supérieur :		PTF, ONG, secteur	universités sont	
	. Etablir un partenariat avec les associations de		privé et CTD.	sensibles au genre	
	femmes de ces institutions pour le plaidoyer et le			et intègrent le	
·	1 1	•			

	lobbying auprès des autorités de l'Enseignement Supérieur et les Collectivités locales; . Encourager l'organisation de conférences et autres débats sur l'éducation et le genre Soutenir l'attribution d'aides pour les mémoires et thèses sur le genre. • Elaboration d'un annuaire des compétences en genre au niveau national.			genre dans leur programme de formation	
Composante 2 :	* Renforcer la communication au niveau des	Les acteurs du	Unité Technique	En 2008, 60% des	
Mise en place	groupes cibles :	Panaged,	Nationale GED,	composantes des	2.750
d'un plan de	. Définir et mettre en œuvre une stratégie de	femmes, petites	Unité Techniques	différentes	
communication	communication dans chaque province;	filles et	provinciales GED	communautés et	
pour une	. Développer les supports et outils de sensibilisation	adolescent(e)s	Cellules genre,	des groupes cibles	
meilleure	et de plaidoyer nécessaires ;		Réseaux genre,	sont informées sur	
synergie entre les	. Asseoir un partenariat avec les médias, les artistes		Ministères et	les questions	
intervenants des	et les communicateurs traditionnels;		services	relatives au genre	
différents	. Organiser des ateliers de sensibilisation et de		décentralisés,	et sont organisées	
secteurs	formation en GED à l'endroit des responsables de		ministère des	pour soutenir	
	la presse et des radios de proximité, des artistes et		Postes,	l'égalité des genres	
	des communicateurs traditionnels ;		Télécommunication	et la promotion des	
	. Appuyer la mise en place d'un système de		et Information	groupes cibles	
	partenariat entre les bibliothèques (y compris les		ONG et		
	bibliothèques des villes secondaires et les		Associations		
	bibliothèques villageoises) et les programmes et		spécialisées,		
	projets genre;		Médias,		
	. Appuyer la mise en place d'un centre		CTD, PTF, GTG,		
	d'information et d'échange en mettant l'accent sur		artistes,		
	le Genre et Développement (GED)		communicateurs		

. Appuyer la mise en place de télécentres	traditionnels et		
. Instituer des cérémonies de décoration des modèles de réussite.	Secteur privé.		
* Renforcer la communication au niveau des	Unité Technique	En 2008, 90% des	2.000
mécanismes d'appui :	Nationale GED,	acteurs du	
. Redynamiser le centre de documentation sur la	Unité Techniques	PANAGED sont	
femme du Ministère de la Population ;	provinciales GED	informés sur	
. Etablir un mécanisme de collaboration entre le	Cellules genre,	l'approche Genre	
centre de documentation sur la femme du ministère	Réseaux genre,	et Développement	
et les bibliothèques et autres centres d'information	Ministères et	et participent	
qui existent aux niveaux international et national.	services	activement à sa	
. Organiser des journées portes ouvertes, des tables	décentralisés	mise en œuvre	
rondes et des visites de terrain sur les activités, les	ONG et		
stratégies d'intervention des groupes cibles ;	Associations		
. Publier un bulletin d'information périodique sur la	spécialisées,		
situation de la femme, des petites filles et des	Médias,		
adolescent(e)s à Madagascar.	CTD, PTF, GTG,		
. Produire en partenariat avec le Groupe	artistes,		
Thématique Genre, le Centre d'Information des	communicateurs		
Nations Unies, les professionnels de la	traditionnels et		
communication et les communicateurs	Secteur privé.		
traditionnels, des supports audio-visuels (film,			
théâtres, sketches) sur les disparités de genre, les			
bonnes pratiques en GED et les modèles de réussite			
féminins ;			
. Appuyer la participation de Madagascar aux			
rencontres régionales et internationales relatives au			
Genre;			
. Appuyer l'organisation des évènements spéciaux			
sur la promotion de la femme célébrés au niveau			

national ; . Diffuser régulièrement les rapports sur les résultats obtenus.				
Production et diffusion de supports de formation Elaboration, production et distribution, avec les entités concernées, de supports d'IEC et de formation en genre dans les domaines technique, sanitaire, juridique, etc.	Acteurs du PANAGED	Unité Technique Nationale GED, Unité Techniques provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD, PTF, GTG, artistes, communicateurs traditionnels et Secteur privé	En 2005 des supports d'IEC et de formation sont disponibles dans chaque secteur.	5.000

Comp	oosante 3 :	* Evaluer le degré d'intégration du genre dans	Responsables	Unité Technique	En 2008, les	1.050
Mise	e en place	les programmes et projets de développement	nationaux,	Nationale GED,	données sur le	
d'un s	système de	dans les divers secteurs (économique, sanitaire,	régionaux et	INSTAT	degré d'intégration	
suivi-é	évaluation	juridique) et à différents niveaux (national,	locaux	Unités Techniques	du genre et son	
		provincial, régional, local)		Provinciales GED	impact sur les	
		. Etablir des protocoles d'accord avec les		Cellules genre,	groupes cibles sont	
		responsables des statistiques et du suivi-évaluation		Réseaux genre,	disponibles et	
		dans les divers domaines et à différents niveaux ;		Ministères et	analysées	
		. Renforcer la capacité des responsables nationaux,		services		
		régionaux et locaux en suivi évaluation ;		décentralisés		
		. Concevoir des supports de collecte et d'analyse		ONG et		
		des données désagrégées par sexe ;		Associations		
		. Avec les responsables, définir des indicateurs de		Médias,		
		suivi et d'évaluation appropriés dans les divers		CTD, PTF et		
		secteurs;		Secteur privé.		
		. Assurer le suivi régulier des interventions en GED				
		auprès des partenaires ;				
		. Mener des évaluations annuelles, en vue				
		d'éventuelles rectifications des objectifs, des				
		actions et du budget du PANAGED ;				1.700
		. Mener les évaluations à mi-parcours et finale				
		telles que prévues.				
					En 2008,	
		* Produire des rapports périodiques sur les			Madagascar	
		interventions en GED			dispose de données	
					désagrégées dans	
					tous les secteurs et	
					à tous les niveaux	
					et d'une base de	
					données par	
					province sur le	

				genre et développement	
SOUS-TOTAL DU PROGRAMME PRINCIPAL :					35.450

L'intégration du genre dans les programmes et projets de développement constitue l'objectif essentiel du PANAGED. Cependant, l'analyse de la situation effectuée lors de l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré hommes-femmes a fait apparaître deux aspects prioritaires de la réduction des disparités hommes-femmes : le secteur économique (auquel est étroitement associée la formation) et le domaine des droits (y compris la lutte contre la violence et pour une meilleure représentation des femmes dans la prise de décision). Il est proposé que ces deux secteurs, parce qu'ils ne sont que très partiellement couverts par les actions des départements ministériels sectoriels, fassent l'objet de programmes spécifiques.

3.2. PROGRAMME SPECIFIQUE A:

AMELIORATION DE L'EFFICIENCE ECONOMIQUE DES FEMMES.

3.2.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Une répartition inégale des rôles et des tâches domestiques par rapport aux rôles et tâches économiques :

Les femmes au foyer représentent 30% de la population active âgée de 10 ans et plus. Elles ont la charge exclusive des travaux domestiques, mais ce travail est généralement occulté par la comptabilité nationale.

En milieu rural, les femmes travaillent 2 à 3 heures/jour de plus que les hommes. En plus des travaux agricoles, ce sont elles qui assument les corvées domestiques. Lorsqu'elles sont salariées, leur travail est rémunéré traditionnellement à un niveau généralement de 25% inférieur aux salaires accordés aux ouvriers agricoles masculins. L'intensité et la durée des travaux des femmes varient selon les calendriers culturaux et les régions.

La migration des hommes, phénomène de plus en plus observé dans le contexte économique actuel, accroît les responsabilités des femmes qui se voient ainsi déléguées dans la fonction de chef de ménage sans en avoir les prérogatives.

En milieu urbain, la majeure partie des femmes, en plus des tâches domestiques, exercent dans le secteur informel pour pallier l'insuffisance de revenu du ménage et assurer la satisfaction des besoins essentiels de la famille. Celles qui exercent dans le secteur formel n'échappent pas à la responsabilité des tâches domestiques en plus de leurs obligations professionnelles.

Un faible niveau d'éducation, de formation et d'information :

Les femmes sont moins instruites que les hommes, avec un taux d'analphabétisme de 51,5 % pour les hommes contre 56,5 % pour les femmes. Si l'on tient compte du taux de scolarisation relativement faible tant pour les garçons que les filles, il faudra s'attendre, dans les années à venir, à voir une importante partie des jeunes adultes, surtout des femmes, rester en marge des circuits économiques, auxquels elles seront incapables de s'intégrer par manque d'aptitude.

Des difficultés d'accès, particulièrement des femmes chefs de ménage, aux facteurs de production et au crédit :

Les femmes sont rarement chefs d'exploitation, par manque de terre. Les pratiques coutumières, qui varient

d'une ethnie à une autre, freinent leurs possibilités d'accès aux moyens de production, malgré quelques particularités notoires, comme dans la province d'Antsiranana, où une minorité de femmes sont de grands propriétaires terriens. Dans certaines régions de Madagascar, les femmes n'ont pas droit à l'héritage des terres. En général, les femmes cultivent les parcelles qui leur sont allouées avec des techniques et des instruments rudimentaires, alors que les travaux d'entretien qui leur incombent sont encore manuels. La faiblesse de leur surface financière ne leur permet pas d'avoir une bonne capacité de production et de bons rendements. Les **femmes chefs de ménage** (divorcées, mères célibataires, veuves) sont celles qui rencontrent le plus de difficultés : obligées de recourir à une main d'œuvre salariée, pour travailler sur des terres généralement de superficie inférieure à celle des exploitations dirigées par les hommes chefs de ménage, elles ont pourtant peu accès au crédit, le plus souvent, par manque de garantie et d'information sur les opportunités existantes mais aussi par peur des procédures.

Des difficultés d'accès à un emploi stable et rémunérateur :

Les femmes en milieu urbain sont surtout présentes dans le secteur informel où elles occupent 47% des emplois. Ce secteur, bien qu'instable et peu sécuritaire, constitue un refuge et un mode d'insertion privilégié pour les femmes face au développement accéléré des zones urbaines, à l'exode rural et à la crise économique. Ces activités leur procurent des revenus modestes qui sont surtout affectés aux dépenses domestiques.

Malgré les lois en vigueur qui garantissent l'égalité de chance des hommes et des femmes dans l'emploi et dans le secteur privé, les femmes subissent des discriminations au niveau de l'embauche et au niveau des salaires. De plus, les conditions de travail dans certaines des entreprises sont particulièrement contraignantes, surtout pour les femmes enceintes.

En résumé, quel que soit le milieu, les femmes jouissent d'une faible autonomie d'action et d'une capacité économique plutôt précaire pour assumer efficacement et de manière pérenne leur rôle d'acteur de développement.

3.2.2. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration de l'efficience économique des femmes suburbaines et rurales à Madagascar, et ainsi à celle des revenus de leurs familles.

Groupes cibles : Les femmes au sein des ménages en milieux suburbain et rural, et en priorité les femmes chefs de ménage et les jeunes filles prématurément déscolarisées.

Zones d'intervention: Le programme s'exécutera dans des zones cibles prioritaires en milieu rural et suburbain dans les six provinces de Madagascar.

Stratégies d'action :

Le programme de promotion économique fera de **l'intégration du genre dans les programmes de développement** une condition sine qua non à la levée des contraintes à la promotion économique et sociale de la femme. Dans cette optique, les priorités d'action du programme iront au plaidoyer, à la mise en place des Cellules Genre et Développement au sein des ministères sectoriels et à la création des capacités en matière de genre auprès des responsables de programmes et projets (Ex. : Projet de Soutien au Développement Rural-PSDR, Programme Sectoriel Transports et Projet de Transport Rural, mais aussi ceux des ONG), ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du processus d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement.

Le programme comprendra par ailleurs des actions spécifiques visant à l'habilitation des femmes dans le domaine économique.

3.2.3. Programme spécifique A : Amélioration de l'efficience économique des femmes.

Objectifs immédiats	Composantes	Actions/activités	Cibles acteurs- bénéficiaires	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget (en millions FMG sur 5 ans
	[PM:	Intégrer le genre dans les politiques et	Techniciens et	UT/GED,	En 2008, 50% des	[1.600]
Intégration du	Composante 1:	programmes de développement rural (y	planificateurs du	Cellules GED,	techniciens et	
genre dans les	v. Programme	compris transports, environnement et	développement	Organismes de	planificateurs du	
programmes et	principal]	artisanat)	rural, de	formation,	développement	
projets de		. Inventaire des programmes et projets de	l'environnement	Réseaux GED,	rural, de	
développement		développement en cours (OG, ONG)	et de l'artisanat	Services	l'environnement et	
économique et		. Recherche en vue de l'identification des lois, et		décentralisés,	de l'artisanat	
social		surtout des pratiques, discriminatoires à l'égard des		CTD et PTF	maîtrisent	
		femmes			l'approche genre et	
		. Plaidoyer auprès des responsables pour			l'appliquent dans	
		l'intégration effective de la dimension 'genre' dans			leur travail	
		leur programme				
		. Formation des responsables sur l'application du				
		genre dans leur domaine d'action				
		. Intégration du genre dans les documents de projets				
		(revue du cadre logique, de la programmation des				
		activités et de la budgétisation, du suivi et de				
		l'évaluation)				
		. Identification des activités pouvant faire l'objet de				
		formation en faveur des femmes, et production de				
		supports dans l'optique de l'alphabétisation				

		fonctionnelle				
	Composante 2 :	* Soutenir l'accès des femmes aux facteurs et	Femmes rurales	UT/GED,	En 2008, 50% des	1.000
	Appui à l'accès	moyens de production dans le développement	et suburbaines, et	Services	femmes des zones	
	des femmes	rural, l'environnement et l'artisanat	en particulier les	techniques	ciblées sont	
r	rurales et	. Inventorier les textes et les procédures ainsi que les	femmes chefs de	du	informées sur les	
S	suburbaines aux	programmes d'appui en matière de	ménage	développement	textes, procédures et	
f	facteurs et	 sécurisation foncière 		rural et de	programmes	
ı	moyens de	- crédit		l'Artisanat	d'appui leur	
	production:	 techniques et technologies de production 		Programme	permettant	
t	terre, intrants,	. En informer les femmes		Sectoriel de	d'améliorer leur	
é	équipements,	. [PM : En collaboration avec les responsables		Développement	accès aux facteurs et	
t	techniques et	concernés, produire des brochures de vulgarisation		Rural et	moyens de	
t	technologies de	dans les domaines précités]		Programme	production	
Ţ	production,			d'Action		
	crédit.			Environnemental		
				CTD, PTF,		
				Cellules GED et		
				ONG		
		* Développer l'accès et l'accessibilité des femmes		spécialisées		
		rurales au crédit :				
		. Mener un plaidoyer auprès des institutions de		Organismes de	En 2008, 50% des	2.500
		financement pour la prise en compte du genre dans		financement,	associations et	
		la définition des critères d'éligibilité aux différents		Réseaux genre,	groupements	
		mécanismes de crédit ;		Associations et	féminins des zones	
		. Plaidoyer auprès des programmes des Bailleurs de		ONG	ciblées disposent	
		fonds pour la création de lignes de crédit, la		spécialisées,	d'un système de	
		constitution de fonds de crédit et autres produits		Cellules GED,	crédit approprié	
		financiers accessibles aux femmes rurales et		CTD et PTF	pour	
		suburbaines.			l'approvisionnement	
		. Sensibiliser les femmes sur l'importance de			de leurs membres en	
		l'épargne et de sa mobilisation ;			équipements et en	

		. Informer les femmes sur les mécanismes de financement existants; . Soutenir la création de caisses d'épargne et de crédit pilotes gérées par les femmes, y compris en vue de l'approvisionnement en équipements et intrants.; (PM : Concevoir, avec les entités compétentes, des brochures de vulgarisation ; en assurer la production et la distribution]			intrants	
Améliorer les	Composante 3 :	Appuyer la création d'activités	Femmes rurales	UT /GED	En 2008, 30% des	720
revenus des	Appui aux	génératrices de revenus, le marketing et	et suburbaines	provinciales.	femmes rurales et	
femmes	femmes du	la vulgarisation des productions		Cellules GED,	suburbaines des	
	secteur informel	. Appuyer la création de parcelles agro-forestières et		ONG et	zones ciblées	
	en milieux urbain et rural	de pépinières ainsi que la vente de foyers améliorés.		Associations	vendent des produits	
	urbain et rurai	. Appuyer l'écoulement des produits des femmes rurales et suburbaines :		spécialisées, les	de bonne qualité à des prix rentables.	
		Rechercher des partenariats avec des organismes		organismes de recherches, PTF,	des prix rentables.	
		intervenant dans le secteur ;		Collectivités		
		(PM : Faire une recherche sur les besoins en		locales et secteur		
		informations commerciales des femmes rurales et		privé.		
		les intégrer dans les systèmes d'information sur les		F		
		filières existantes);				
		. Informer et encadrer les groupements de femmes.				
		[PM : Produire les supports écrits et audiovisuels				
		nécessaires]				
		* Soutenir la diversification des activités :	Femmes du	UT/GED,	En 2005, 20% des	600
		. Mener une étude sur les secteurs d'activité et les	secteur informel,	Organismes de	femmes du secteur	
		créneaux porteurs au niveau local et régional;	en milieux rural	recherche, ONG	informel en milieu	
		. Informer et sensibiliser les femmes sur ces	et urbain	PTF, services	urbain et rural sont	
		créneaux, y compris en produisant les supports		décentralisés,	informées des	

	<i>écrits et audiovisuels nécessaires</i> . Rechercher des partenariats avec des organismes et programmes de développement intervenant dans les filières agricoles, pêche, élevage, environnement et artisanat		secteur privé, Cellules GED	créneaux porteurs qui existent dans les zones ciblées.	
Appui à l'allégement des tâches domestiques des femmes	* Soutenir la mise en place dans les zones ciblées : (i) d'infrastructures collectives économiques (lavoirs, voies d'accès, ramassage des ordures, branchement d'électricité et adduction d'eau, (ii) d'infrastructures sociales (garderies d'enfants) . Mener un plaidoyer auprès des Collectivités locales pour un accroissement des investissements concernant ces infrastructures.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, Services déconcentrés, Cellules GED CTD, PTF, ONG et Réseaux.	En 2008, les zones ciblées de chaque province disposent d'infrastructures collectives économiques et sociales de proximité	600
	* Développer un programme d'allégement des tâches des femmes rurales et suburbaines . Recenser les besoins des femmes et les technologies correspondantes qui existent; . Organiser des séances de vulgarisation sur l'utilisation du biogaz, des foyers économes à bois et à charbon de bois par les familles en partenariat avec les organismes spécialisés; . Mettre en place un programme d'équipements d'allégement [PM: y compris la production de brochures d'information sur l'existence et le fonctionnement de tels équipements]	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, Services déconcentrés, Cellules GED, Associations et ONG CTD et PTF.	En 2008, 50% des femmes des zones ciblées ont accès à des équipements d'allégement et aux nouvelles technologies dans toutes les provinces	2.800

		* Faciliter l'accès des femmes aux équipements d'allégement des tâches . Doter le programme d'allégement des tâches des femmes d'un fonds d'appui.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, CTD et PTF.	En 2005, un fonds d'appui est disponible dans chaque province et est accessible aux femmes	3.600
Objectif 3: Réduire l'écart entre les genres dans les domaines du marché de l'emploi, du chômage, des salaires	Composante 5 Appui à l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi dans le secteur formel.	* Faciliter l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi stable dans le secteur formel . Elaborer un plan de sensibilisation sur la discrimination positive en faveur des femmes à compétence égale et sur le respect des droits du travail; . Mener des actions de sensibilisation auprès des autorités publiques et du patronat dans les zones cibles. . Mettre en place un fonds d'appui pour faciliter l'accessibilité des femmes aux structures de formation partenaires; . Etablir un partenariat avec les structures de conseil et d'orientation à l'emploi : existantes, . Former en genre le personnel de ces structures; . Mettre en place, à titre expérimental, des structures de proximité de conseils et d'orientation à l'emploi dans les zones prioritaires;	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED Cellules GED Autorités publiques et patronat, Associations, ONG et Réseaux Structures de conseil et d'orientation, CTD, PTF	En 2008, 10% des femmes des zones ciblées ont accès à un emploi stable dans le secteur formel.	2.000

	évaluation de l'accès des femmes à l'emploi formel :] . Collecter régulièrement les données désagrégées sur le marché de l'emploi ; . Produire un rapport périodique sur l'accès des femmes à l'emploi formel et l'impact sur leur niveau de revenu dans les zones cibles.		UT/GED, Services de la statistique Cellules GED Groupes cibles	Chaque année les données sur l'emploi des femmes et le niveau de revenu sont disponibles	[900]
Composante 6 : Appui à l'insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées	o So ut eni r l'i ns ert io n de s je un es fill es dé sc ola	Jeunes filles déscolarisées	UT/GED/Cellule GED, EVF ONG, associations spécialisées, secteur privé.	En 2008, les foyers sociaux et centres de promotion socio-économique sont réhabilités, équipés, et leur programme rénové. Les activités d'EVF sont intensifiées et étendues, les fonds d'appui mis en place. Au moins 10 centres de formation non formels sont fonctionnels dans chaque province.	6.000

	ées		
. Eta	ablir un plan de sensibilisation en partenariat		
avec	e les ONG et associations spécialisées en		
direc	ction des parents et des jeunes filles.		
. Pla	idoyer auprès des Collectivités locales et du		
secte	eur privé pour soutenir le programme de		
qual	ification et d'insertion des jeunes filles		
désc	colarisées, en particulier par la mise en place de		
mest	ures incitatives à la création de centres, formels		
ou n	on formels, d'information et de formation		
. Ret	nforcer/introduire les programmes EVF au		
nive	au de ces structures		
. Ap	puyer la mise en place d'activités génératrices		
de re	evenus pour la constitution d'un fonds de		
rould	ement au sein des structures d'accueil (centres		
de p	romotion socio-économique, formels ou non		
form	nels)		
. Eta	ablir un partenariat avec le secteur privé pour		
l'em	abauche des jeunes filles ou l'établissement d'un		
cont	rat d'approvisionnement ;		
. Con	nseiller et orienter celles qui veulent mener des		
activ	vités autonomes sur le plan de l'organisation, de		
la ge	estion et de l'accès à un crédit adapté;		
. Rél	habiliter et équiper les foyers sociaux et centres		
de p	romotion socio-économique existants		
. For	rmer des travailleurs sociaux en insertion des		
jeun	es filles déscolarisées		
. Org	ganiser des services de consultation périodique		
avec	e les travailleurs sociaux pour l'orientation et le		
cons	seil des jeunes filles dans les foyers sociaux et		
dans	s les centres de formation socio-économiques.		

Sous-total A : Programme spécifique d'amélioration de l'efficience économique des femmes (sur 5 ans) 19.820	Sous-total A : Programme spécifique d'amélioration de l'efficience économique des femmes (sur 5 ans)	19.820
--	--	--------

3.3. PROGRAMME SPECIFIQUE B:

AMELIORATION DE LA CONDITION JURIDIQUE ET SOCIALE DES FEMMES ET RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION FEMININE A LA PRISE DE DECISION.

3.3.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Acquis et atouts

Les femmes malgaches jouissent dans la société contemporaine d'un statut juridique relativement favorable. Elles ont les mêmes droits que les hommes, une égalité d'ailleurs garantie par la Constitution. Les quelques dispositions discriminatoires qui subsistaient dans le code civil ont été abrogées au cours des années 90, suite à la ratification par Madagascar en 1988 de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW).

Des mesures sont venues renforcer la position de la femme au sein de la famille, assurer une meilleure maîtrise de la fécondité, l'égalité devant l'emploi, la protection de la maternité, et une plus grande représentativité des femmes dans les instances de prise de décision.

Contraintes

Il faut toutefois noter que les efforts ainsi réalisés n'ont pas permis d'atteindre les objectifs d'égalité de droit, de chance et de traitement entre hommes et femmes tels que fixés par la CEDAW. Plusieurs facteurs sont évoqués à cet effet :

- La prédominance des coutumes et tabous sociaux sur l'effectivité des droits des femmes. A titre d'exemple, pratiquement partout à Madagascar, la femme stérile ne jouit d'aucune considération, ni dans son ménage ni dans la société; les filles n'héritent pas toujours des biens immobiliers de leurs parents.
- L'importation depuis la colonisation, puis la perpétuation d'un système politique dit moderne, qui justifie une large prédominance, sinon un monopole des hommes, dans la sphère politique et décisionnelle, au détriment des systèmes traditionnels basés sur la naissance plutôt que sur le genre.
- La dégradation du tissu social et le relâchement du contrôle social traditionnel, conséquences de l'invasion de la modernité et sources de violences (y compris conjugales) contre les femmes.
- L'insuffisance de l'information sur les droits des femmes et des petites-filles et l'ignorance par ellesmêmes de leurs droits, auxquelles s'ajoute leur faible niveau d'instruction.
- L'absence de textes d'application pour rendre effectives les dispositions contenues dans la Constitution et les lois prévues par le législateur pour garantir l'égalité entre l'homme et la femme.
- L'accès difficile et coûteux aux services juridiques et l'absence de structures de recours plus proches de la population que les tribunaux.
- L'apparition de situations nouvelles non prévues par la loi (mères célibataires, femmes chefs de ménage ...).
- Sur le plan de la représentation des femmes dans la vie publique, le caractère conservateur de l'administration, qui fait que les femmes, à égalité de qualifications avec les hommes (ex : les administrateurs civils sortant de l'ENAM), sont très rarement nommées à des postes d'autorité (préfets, sous-préfets, délégués auprès des communes).

3.3.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Objectif de développement du programme : Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.

Groupes cibles: En ce qui concerne le volet 1 (promotion des droits), les femmes en milieux suburbain et rural dont, en priorité, celles en situation difficile, les adolescents et les petites filles; concernant le volet 2 (amélioration de la représentation des femmes dans les sphères de décision), les autorités politiques en charge des nominations des représentants de l'Etat aux différents niveaux.

Zones d'intervention : La priorité d'action est accordée aux milieux rural et suburbain concernant le volet 1, et aux ministères, particulièrement de l'Intérieur et de la Décentralisation, pour le volet 2.

Stratégies d'action: Les actions qui seront développées par le programme accordent une place privilégiée à l'application du droit pour tous et au renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des groupes cibles. Une vaste campagne d'information et de sensibilisation des communautés, une plus grande responsabilisation des femmes et un important plaidoyer en direction des décideurs et leaders d'opinion sont les stratégies retenues pour y parvenir. Ces stratégies seront soutenues par la mise en place d'un observatoire national et des commissions d'observation des droits de la femme et de la petite fille au niveau provincial. L'objectif de ces instruments étant de s'assurer que les pouvoirs publics et les acteurs sociaux adhérent aux principes d'égalité et veillent à la prise en compte systématique des besoins et intérêts stratégiques des femmes dans toutes les actions de développement.

3.3. PROGRAMME SPECIFIQUE B : Contribution à l'amélioration de la condition juridique et sociale des femmes		

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.

Objectifs immédiats	Composantes	Actions/Activités	Cibles	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget en M Fmg
Objectif 1 :	Composante 1.1.	* Informer et sensibiliser les femmes,	Femmes et	UT/GED	En 2008, 50% des groupes	1.700
Assurer l'effectivité des	Appui à l'application	les hommes et les adolescent(e)s sur les	hommes,	Cellules GED	cibles connaissent leurs	
droits à l'information, à	du droit pour tous.	droits des femmes:	Adolescent(e)s,	Services	droits.	
l'éducation et à la		. Organiser des séances d'animation en	petites filles	décentralisés		
formation.		partenariat avec les ONG et associations		ONG, associations		
		spécialisées ;		spécialisées,		
		. Concevoir un programme médiatique en		médias, PTF et		
		collaboration avec les médias		CTD et groupes		
		. Produire des supports simples et		cibles.		
		accessibles pour vulgariser les textes		UT/GED		
				Cellules GED		
				Services		
				décentralisés		
				Organismes de		
				formation		
				spécialisés		
				Réseau genre		
				Parajuristes		
				PTF et CTD.		
		* Soutenir le recours des groupes cibles	Femmes et	UT/GED	En 2008, 50% des	4.000
		pour l'application de leurs droits :	Adolescent(e)s	Services	associations, dans chaque	
		. Renforcer les capacités des		décentralisés	province, ont les capacités	
		groupements, associations et ONG sur le		Tribunaux	de défendre les droits des	
		genre et les droits des groupes cibles ;		régionaux	groupes cibles.	
		. Produire des brochures sur les recours		CTD et PTF		

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.

Objectifs immédiats	Composantes	Actions/Activités	Cibles	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget en M Fmg
Objectif 1 :	Composante 1.1.	* Informer et sensibiliser les femmes,	Femmes et	UT/GED	En 2008, 50% des groupes	1.700
Assurer l'effectivité des	Appui à l'application	les hommes et les adolescent(e)s sur les	hommes,	Cellules GED	cibles connaissent leurs	
droits à l'information, à	du droit pour tous.	droits des femmes:	Adolescent(e)s,	Services	droits.	
'éducation et à la		. Organiser des séances d'animation en	petites filles	décentralisés		
Formation.		partenariat avec les ONG et associations		ONG, associations		
		spécialisées ;		spécialisées,		
		. Concevoir un programme médiatique en		médias, PTF et		
		collaboration avec les médias		CTD et groupes		
		. Produire des supports simples et		cibles.		
		accessibles pour vulgariser les textes		UT/GED		
				Cellules GED		
				Services		
				décentralisés		
				Organismes de		
				formation		
				spécialisés		
				Réseau genre		
				Parajuristes		
				PTF et CTD.		
		* Soutenir le recours des groupes cibles	Femmes et	UT/GED	En 2008, 50% des	4.000
		pour l'application de leurs droits :	Adolescent(e)s	Services	associations, dans chaque	
		. Renforcer les capacités des		décentralisés	province, ont les capacités	
		groupements, associations et ONG sur le		Tribunaux	de défendre les droits des	
		genre et les droits des groupes cibles ;		régionaux	groupes cibles.	
		. Produire des brochures sur les recours		CTD et PTF	I	

CHAPITRE IV: SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GENRE ET DEVELOPPEMENT

4.1. Le cadre institutionnel de pilotage

Le Plan d'action National Genre et Développement, instrument d'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme, a pour ambition d'accroître l'efficacité des actions de développement et donc de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une meilleure prise en compte des disparités et des opportunités de genre.

Le schéma institutionnel proposé pour conduire cette mise en œuvre repose ainsi sur des acteurs, parties prenantes, clairement identifiés, des organes institutionnels et des mécanismes opérationnels bien définis.

4.1.1. Les parties prenantes

On distingue trois catégories d'acteurs : (i) les groupe-cibles, acteurs-bénéficiaires des interventions, (ii) les interfaces, défenseurs et catalyseurs du genre au niveau national et provincial et (iii) les partenaires impliqués dans la conduite des interventions.

Les groupes cibles :

La Politique Nationale de Promotion de la Femme a accordé la priorité aux catégories de femmes et de jeunes filles apparues, au cours de l'analyse de la situation des femmes, comme particulièrement défavorisées et vulnérables à la pauvreté. Ces groupes-cibles sont : les femmes chefs de ménage, les jeunes filles déscolarisées et les femmes analphabètes. A l'intérieur de ces catégories, une attention particulière est accordée aux femmes rurales, aux femmes du secteur informel et à celles travaillant en usine. De plus, le diagnostic de la situation de la femme malgache ayant révélé des relations étroites de pouvoir, d'influence et de dépendance qui lient l'homme et la femme dans tous les domaines, au sein de la famille et dans la société, les hommes et les adolescents sont également retenus comme cibles.

Les interfaces :

- Au niveau national, l'interface genre et développement, dans la configuration gouvernementale actuelle, est le Ministère de la Population, à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre ;
- Au niveau provincial, l'interface genre et développement sera le Commissariat général en charge des questions de population et de la promotion de la femme.

Les partenaires :

Au niveau décentralisé

- les Conseils de gouvernorat (6 Gouverneurs et 72 Commissaires généraux)
- les Conseils provinciaux (336 Conseillers), les Conseils régionaux et les Conseils municipaux/communaux
- les autorités locales (administratives, politiques et judiciaires)
- les leaders d'opinion (chefs coutumiers, notables et autorités religieuses)
- les services déconcentrés et décentralisés
- les organes locaux de développement et de suivi
- les projets et programmes de développement locaux (tels les Plans Communaux de Développement ou PCD)
- les ONG et associations communautaires
- les groupements féminins
- les organisations paysannes

- les associations religieuses et à vocation sociale
- les universités et centres de formation
- les opérateurs économiques (chefs d'entreprise, commerçants, collecteurs, transporteurs, ...)
- les groupements professionnels (chambres de commerce, associations professionnelles).
- les Communicateurs traditionnels.

Au niveau national

- le Gouvernement
- les parlementaires : Sénateurs (90), Députés (150)
- les départements sectoriels et leurs services techniques
- les organisations syndicales et politiques
- les réseaux, ONG et associations spécialisées (dont l'association des femmes parlementaires)
- les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux
- les médias publics et privés
- le secteur privé
- les institutions de financement

4.1.2. Les organes institutionnels

Au niveau central

- Un organe d'orientation et de décision dénommé « Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement » (CNOV/GED): Cette instance, présidée par le Premier Ministre, chef du Gouvernement, sera constituée par les Gouverneurs des Provinces Autonomes et les Ministres chargés de la Population, de la Santé, de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, de l'Enseignement Supérieur, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, du Travail et de la Fonction Publique, de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Industrie et de l'Artisanat, de la Jeunesse et des Sports, de l'Information et de la Communication, du Tourisme, des Transports, des Finances et de l'Economie, du Développement des Provinces Autonomes, de la Justice et de la Sécurité publique.

Le CNOV/GED aura pour mission de se prononcer sur toutes les questions relatives au Genre, de valider les orientations stratégiques et programmes d'action en genre et développement, d'examiner, *une fois par an*, l'état d'avancement du PANAGED et de donner les orientations et directives nécessaires à sa bonne exécution.

- Un organe de promotion, suivi et évaluation dénommé « Direction de la Condition Féminine » : Structure technique, responsable de la mise en œuvre de la politique de promotion de la femme, la Direction de la Condition Féminine sera chargée d'appuyer et de suivre l'exécution du PANAGED au niveau national. Pour lui permettre de mener avec efficacité les tâches qui lui sont ainsi assignées, la Direction de la Condition Féminine sera renforcée par une Unité Technique Nationale Genre et Développement » (UTN/GED).

La Direction de la Condition Féminine travaillera en étroite collaboration avec (i) l'Institut National de Statistiques pour la désagrégation des données par sexe et la définition d'indicateurs pertinents d'égalité entre les sexes (ii) la Direction Générale du Développement des Provinces Autonomes (iii) les Cellules Genre et Développement, qui seront mises en place au sein de tous les ministères sectoriels, ainsi que les points focaux GED des partenaires techniques et financiers, des ONG et des Associations.

Deux fois par an, la Direction de la Condition Féminine réunira les parties prenantes pour faire le point de l'état d'avancement du PANAGED. Les Provinces Autonomes seront conviées à ces réunions à travers les



Commissariats Généraux, interfaces en Genre et Développement.

Au niveau provincial

- Le Comité Provincial de Concertation Genre et Développement CPC/GED)

Présidé par le Gouverneur, le CPC/GED sera composé de la façon la plus large possible pour comprendre les représentants de l'ensemble des parties-prenantes de la province, notamment des représentants des Conseils provinciaux, régionaux et municipaux/communaux, des services décentralisés et déconcentrés in pliqués, des cadres de coordination et de développement, des ONG, associations et autres composantes de la société civile.

Le CPC/GED aura pour mission de favoriser la concertation autour du genre et la synergie des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du PARGED. Il lui revient de donner les orientations en matière de Genre et Développement au niveau de la province, de valider les plans d'action au niveau provincial et de donner les directives nécessaires à leur bonne exécution. Le Comité se réunira *deux fois par an* pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action Régional Genre et Développement et échanger des expériences. Il se a également représenté, par son Président, aux réunions du Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement.

- Le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme, interface pour toutes les questions genre et développement, sera le mécanisme chargé d'appuyer et de suivre l'exécution du PARGED au niveau de chaque province et d'en rendre compte au Comité Frovincial de Concertation Genre et Développement.

Pour lui permettre de mener avec efficacité les tâches qui lui sont ainsi assignées, le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme sera renforcée par une *Unité Technique Provinciale Genre et Développement (UTP/GED)* qui devra être mise en place avant le démarrage des PARGED.

Le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme travaillera en étroite collaboration avec les autres Commissariats Généraux ainsi que les services techniques de la province et les points focaux des partenaires impliqués dans la problématique de l'égalité des sexes. *Deux fois par an*, le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme réuni a les parties

Cadre et Mécanismes Institutionnels de Mise en oeuwre du PANAGED

prenantes de la province pour faire le point de l'état d'avancement du PARGED, d'examiner les problèmes et les réussites.

UN ORGANE DE DECISION

Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement (CNOV/GED)

DES ORGANES DE COORDINATION ET DE CONCERTATION

Comités Provinciaux de Concertation Genre et Développement (CPC/GED)

DES ORGANES DE Interfaces Genre et

PROMOTION - SUIVI - EVALUATION

Développement

Ministère de la Population

Unité Technique Nationale Genre et Développement

(UTN/GED)

Commissariats généraux en charge des questions de population et de la promotion de la femme

Unités Techniques Provinciales Genre et Développement (UTP/GED)

DES PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

- Ministères techniques
- Commissariats généraux
- Société civile : ONG, Réseaux, Associations et Groupements Féminins

Partenaires d'appui

- Secteur privé
- Institutions de formation
- Institutions de recherche
- Institutions de financement
- Partenaires techniques et financiers
- Médias et Communicateurs

+

Cellules et Points focaux GED

DES BENEFICIAIRES

4.2. La gestion des programmes

L'exécution du PANAGED se fera essentiellement à travers *les* PARGED au niveau de chaque province. Le niveau central aura plutôt un rôle d'appui technique, matérialisé par l'exécution *d'un programme transversal d'appui* à la mise en œuvre du PANAGED. Ce programme, qui sera domicilié au sein du mécanisme national, sera le seul à être exécuté par le niveau central.

A cet effet, des *structures d'exécution* et des *mécanismes opérationnels* pour soutenir la mise en œuvre des programmes sont ainsi définis.

4.2.1. Les structures d'exécution

L'objectif étant **d'assurer la pérennisation** des changements acquis, l'implication et l'appropriation du processus par tous les acteurs sont une condition sine qua non. Ainsi, outre les ministères et les commissariats généraux sectoriels, qui auront *un rôle d'accompagnement et d'appui technique*, les collectivités territoriales décentralisées, les associations féminines, ONG et réseaux, le secteur privé et les médias, chacun dans ses domaines d'intervention, seront les principaux protagonistes dans la réalisation des objectifs attendus du PANAGED pour un développement équilibré homme-femme.

4.2.2. Les mécanismes opérationnels

> Les Unités Techniques Genre et Développement aux niveaux national et Provincial :

Domiciliées respectivement au sein de la Direction de la condition féminine, au niveau central et au sein des Commissariats généraux en charge des questions de population et de promotion de la femme, au niveau provincial, ces unités ont pour rôle d'appuyer la mise en œuvre des programmes.

*

Pour mener à bien l'ensemble de ces tâches, ces Unités comprendront du personnel permanent mais pourront également faire appel ponctuellement à des personnes ressources dont l'expertise sera nécessaire à la réalisation de certaines questions techniques mais aussi pour le suivi et l'évaluation des programmes. Elles devront, en conséquence, disposer des ressources humaines et des moyens matériels et financiers indispensables à la conduite de leurs missions.

Les Cellules Genre et Développement et les points focaux :

Pour faciliter la concertation, la coordination et le suivi du PANAGED, il est recommandé la mise en place de *Cellules Genre et Développement* au sein des Ministères centraux et Commissariats généraux et la *nomination de points focaux* au sein des Institutions internationales, des ONG, Réseaux et Associations.

*

4.2.3. Suivi et évaluation des programmes

Le suivi et l'évaluation des programmes du PANAGED relèvent des interfaces GED et de leurs Unités Techniques Genre et développement au niveau national et au niveau provincial. Pour ce faire, ils établiront *des protocoles de collaboration* avec les différents partenaires pour faciliter la planification et le suivi des interventions en direction des groupes cibles.

Il est également proposé de recourir à des *réunions ad hoc de concertation* avec les groupes cibles et les partenaires (collectivités territoriales décentralisées, commerçants, industriels, banques, médias, juristes, corps judiciaire, corps médical, universités...) pour faire le point sur la prise en compte des questions de genre dans

leur domaine respectif.

En plus de ces rencontres périodiques, *deux réunions de suivi des programmes* seront organisées chaque année par les interfaces pour examiner le niveau d'atteinte des résultats ainsi que les contraintes rencontrées. Un rapport de suivi sera produit après chaque réunion pour être transmis au Conseil National d'Orientation et de Validation ainsi qu'au Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

La formulation du *cadre logique* de chaque programme et la mise en place d'un *tableau de bord* par province permettront également, avec l'aide *d'outils* tels que les rapports de suivi, les études, enquêtes et évaluations sectorielles, de mesurer l'efficacité des programmes et d'apporter les correctifs nécessaires.

Une évaluation à mi-parcours en 2006 et u*ne évaluation finale* en l'an 2008 de l'ensemble des programmes seront effectuées avec les partenaires afin de mesurer l'atteinte des objectifs poursuivis par le PANAGED et leur impact sur la situation des groupes cibles.

CHAPITRE V

PRESENTATION FINANCIERE DU PANAGED

Près de la moitié du budget (45%) est allouée au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement, qui constitue le cœur du PANAGED. Le reste est réparti entre les deux programmes sectoriels (Efficience économique des femmes et Amélioration de leur condition sociale et juridique) qui justifient une action prioritaire, et pourtant ne sont pas couverts par l'action des ministères sectoriels.

D'une manière générale, près des 2/3 des ressources allouées à chaque composante sont prévus pour être utilisés au cours des deux premières années du programme. Ceci se justifie par la mise en place des activités au cours de la première année, et de leur intensification et leur extension au cours de l'année suivante. Les programmes devraient ensuite avoir trouvé leur rythme de croisière ; seule la composante Suivi-évaluation se voit allouer des ressources plus importantes pour la dernière année, où aura lieu l'évaluation finale.

BUDGETS ESTIMATIFS PAR PROGRAMME CONSOLIDE ET PAR AN

DU PANAGED (en millions de FMG)

	dévelop	pement	· -	J		
Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Recherche-action	400	400	-	-	-	800
Composante Plaidoyer	1.500	2.000	350	350	300	4.500
Composante Renforcement des capacités	5.000	7.000	3.000	1.650	1.000	17.650
Composante Communication	2.000	3.500	2.000	1.250	1.000	9.750
Composante Suivi-évaluation	600	750	400	400	600	2.750

Total 9.500 13.650 5.750 3.650 2.900 35.450

Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production :	1.000	1.500	500	250	250	3.500
Composante Appui aux femmes du secteur informel	350	450	200	200	120	1.320
Composante Allègement des tâches domestiques des femmes	2.000	2.500	1.500	500	500	7.000
Composante Accès des femmes au secteur formel	500	700	300	250	250	2.000
Composante Insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées	1.500	2.000	1.000	750	750	6.000
Sous -Total A	5.350	7.150	3.500	1.950	1.870	19.820

Programme spécifique B : Amélio	ration de	la condition	juridique e	et sociale d	es femme	s
Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Appui à l'application du droit pour tous	1.500	2.000	1.700	500	500	6.200
Composante Promotion du droit à l'information et à la formation	2.000	2.500	1.500	750	750	7.500
Composante Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques	500	500	200	200	-	1.400
Composante Assistance aux victimes de violences	400	600	300	200	150	1.650
Composante Renforcement des sanctions contre les responsables de violences	200	200	200	-	-	600
Composante Création d'une dynamique sociale pour la lutte contre les violences	200	200	200	100	-	700

Composante Renforcement des capacités	600	700	600	500	500	2.900
des groupes cibles						
Composante Renforcement de la	300	500	400	250	200	1.650
citoyenneté des groupes cibles						
Sous -Total B	5.700	7.200	5.100	2.500	2.100	22.600

TOTAL PANAGED	20.550	28.000	14.350	8.100	6.870	77.870

ANNEXE 1 : Base de calcul des coûts

Nature des coûts	Unités	Base référentielle
		(moyenne) (FMG)
Déplacement		
Intérieur de la province	1 personne	32.500 (estimation)
Avion (nationaux)	1 personne	1.500.000 (compagnie aérienne)
Avion (consultant international)	1 personne	11.000.000 (compagnie aérienne)
Honoraires		
Personne ressource	1 personne/mois	3.000.000 (estimation)
Consultant national	1 personne/mois	6.500.000 à 10.000.000 (barème NU)
Consultant international	1 personne/ jour	2.800.000 (Banque Mondiale)
Perdiem		
Agents nationaux	1 personne /jour	100.000 (estimation)
Consultant national	1 personne/jour	350.000 (barème NU)
Consultant international	1 personne/jour	500.000 (barème NU)
		(FNUAP/ projet : Valorisation du Statut de la
		Femme)
Location de salle	1 séance pour 25 participants	150.000 - 300.000 (FAO, projet ASEG)
Pause café	1 pause/personne/ jour	15.000 (FAO, projet ASEG)
Fournitures	25 participants /5 jours	3.000.000 (FNUAP)
Production		(FNUAP/ Valorisation du Statut de la Femme)
Affiches	1 affiche (10.000 ex)	1.000
Prospectus	1 prospectus (10.000ex)	850
Dépliants	1 dépliant (10.000 ex)	1.700

Brochures	1 brochure (1.000 ex)	45.000
Cassette audio	1 cassette enregistrée	4.500
Cassette vidéo	1 cassette enregistrée	30.000
Rapports	1 rapport (90 pages)	35.000
	1, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	150 000 (FAO D : AGEG)
Emission radio	1 émission de 30mn	150.000 (FAO, Projet ASEG)
Coût réhabilitation/construction	1 foyer	50.000.000 (estimation)
Equipement	1 foyer	30.000.000 (estimation)
Crédit rotatif	1 association	5.000.000 (FNUAP/ projet : valorisation du
		statut de la femme)
Frais d'expédition	forfait par an	8.000.000
Imprévus		10%

ANNEXE 2: TABLEAU DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES EN GENRE ET DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR

Intervenants /	PNUD		FNUAP		UNICEF		Banque Mondiale	
Localisation								
Domaines								
d'action GED								
	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités	* DAP 1 :	Fianar	* 4 ^{ème} programme	National	* Programme Info-	Tana		
en Genre	- Formations spécifiques en	Tuléar	d'assistance à Madagascar		Communication	Tamatave		
-Sensibilisation et	genre (droits des femmes)		- Valorisation du statut de		- renforcement des	Fianar		
Formation	- Elaboration de modules de		la femme et éducation. à		capacités des agents locaux,	Tuléar		
-Conception de supports	formation en droits		la vie familiale (MAG 04-		enseignants.			
didactiques	- Formation à Maurice sur		01-02)					
- Stages de formation et	le Gender Budget		- Projet SRA	12 sites				
voyages d'étude	-Appui à la Bonne		- EMP	111 CS				
	Gouvernance.		- Consensus Nat. pour le	National				
			PNP					
Intégration du Genre dans	* Orientations et priorités	National	* Orientations et priorités	National	* Orientations et priorités	National	* Orientations et	National
les institutions, les	par rapport au genre		par rapport au genre		par rapport au genre		priorités par rapport au	
programmes et les projets	définies dans la politique et		définies dans la politique		définies dans la politique et		genre définies dans la	
- Cadre stratégique	les stratégies d'intervention		et les stratégies		les stratégies d'intervention		politique et les	
d'intégration défini	de l'institution.		d'intervention de		de l'institution		stratégies	
- méthodologie d'intervention			l'institution.		* Planification selon le		d'intervention de	

définie - Développement de critères d'approbation des projets et discrimination positive institutionnalisée - Application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain			* D. d. d. d. CTC	N. f. I	genre systématisée au niveau des programmes.		l'institution.	N.C. 1
Appui à la coordination à	* Participation au Groupe Thématique Genre /GTG	National	* Participation au GTG	National	* Participation au GTG	National	* Participation au GTG	National
la planification, suivi et évaluation des Interventions	Thematique Genre /GTG						GIG	
en GED								
- élaboration de politiques et								
stratégies,								
- mise en place de cadres de								
concertation et de suivi,								
- conception d'outils de suivi								
et d'évaluation,								
- études et recherches,								
- collecte de données								
désagrégées et élaboration								
d'indicateurs.								
Appui à la mise en place de	* Programme Microstart :	Fianar	* Projet MAG 04 01 02 :	12 sites	* Programme droits et	National	* Projet SEECALINE	National
programmes et projets	microcrédit en direction des	Ambositra	Valorisation du Statut de		protection de l'enfant :		* FID 3 : Appui pour	milieu
tenant compte du genre.	femmes	Tuléar	la Femme et EVF.		- Protection et intégration		activités	rural.
		Tamatave			sociale des enfants des		infrastructures	
					groupes défavorisés		communaut. et AGR	
	* Programme MAG	Fianar			- Développement de la		* CRESAN 2 :	
	97/008 :	Tuléar			politique pour la protection		Amélioration de la	
	-Volet Animation/format.				sociale de l'enfant.		qualité des services de	

et alphabétisation	santé primaires et
fonctionnelle en direction	appui aux services de
des Communautés urbaines	lutte contre les
et rurales dont les femmes	maladies infectieuses
vulnérables dans les	et les IST et appui à la
domaines des AGR, Eau et	SR
santé de base et Production	* Projet micro-
Agricole et pêche	finance: amélioration
-Volet micro-finance :	du niveau de revenus
Micro crédit pour des AGR	des populations
en direction des femmes.	démunies et appui aux
	MEC
	* Projet réforme
	secteur minier
	(PRSM).

Intervenants/ Localisation Domaines	PAM		OMS		Coopération Franç	çaise	USAID	
d'action en GED								
	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de	* Elaboration de plans	National			* Formation et études en	National	* Appui au	National
capacités en Genre	d'action pour la prise en				développement social en		renforcement des	
-Sensibilisation et	compte du genre.				genre, élaboration et		capacités des femmes	
Formation	* Conception de matériels				analyse de projets en		dans les domaines	
-Conception de supports	didactiques (cassettes-vidéo				faveur des Associations et		scientifiques, la gestion,	
didactiques	et audio, cartes de conseil et				ONG, organismes et		l'agriculture et la santé,	
- Stages et voyages d'étude	des affiches).				institutions de		l'arbitrage et la	
January and the state of the st	* Sensibilisation et				développement, décideurs		médiation.	

-mise en place de structures	formation des				et relais.			
de formation et d'information	animateurs/ces et des							
	bénéficiaires.							
Appui à la coordination,	* Participation au Groupe	National	* Participation au Groupe	National	* Appui à la formulation	National	* Participation au	National
à la planification, au	Thématique Genre.		Thématique Genre.		de la PNPF et de son Plan		Groupe Thématique	
suivi et à l'évaluation des			* Enquête sur les		d'action.		Genre.	
interventions en GED			pratiques traditionnelles		* Appui à la mise en place		* Appui à l'INSTAT	
- élaboration de politiques et			néfastes à la SR des	National	de cliniques juridiques.		dans des recherches	
stratégies			femmes et des jeunes		* Projet Madio II		sur:	
- mise en place de cadres de			filles.		recherches sur la		- la pauvreté et la	
concertation et de suivi					féminisation de la		désagrégation des	
-conception d'outils					pauvreté.		données,	
- études et recherches							- le statut de la femme	
- collecte de données							en milieu rural et la	
désagrégées selon le sexe							femme chef de ménage;	
- développemt d'indicateurs							- sur les préservatifs	
developpeme a marcacears							masculins et féminins,	
							les soins et la prise en	
							charge des MST.	
							* Appui aux enquêtes	
							EDS.	

Appui à l'intégration	* Prise en compte effective	National	* Le genre est intégré de	Na
du Genre dans les	du genre à l'identification		manière transversale	
institutions et les	des travaux à réaliser et le		dans les programmes de	
programmes	ciblage des bénéficiaires :		la conception à la mise	
- développement d'un cadre	* Taux de présence des		en œuvre y compris	
stratégique d'intégration	femmes (51% dans comités		durant les processus de	
• •	de gestion et au niveau des		suivi et d'évaluation.	
- développement de critères	de gestion et au niveau des		suivi et d evaluation.	

d'approbation des	équipes de réalisation)							
documents et projets	* Niveau de décision et de							
- application des outils	participation des femmes							
genre au niveau de	dans l'exécution des							
l'institution et dans les	travaux.							
interventions sur le								
terrain								
Appui à la mise en place	* Préparation et atténuation	Est:	* Appui à la SRA	National	* Programme d'appui aux	Tana et	* Appui aux	National
de programmes et projets	des effets des catastrophes	Tamatave			initiatives de quartiers :	Diègo	programmes SR et	
tenant compte du genre	naturelles : Construction et	Soanierana-	* Appui à la SR :	8 districts	-Micro-crédit et appui à la	Mahajang.	VIH/SIDA;	
	réhabilitation de pistes,	Ivongo,	formation en MSR des	sanitaires	prise de décision et à la	Tamatave	* Appui à la mise en	
	ponts et de passerelles pour	Vavatenina	agents de santé en		capacité de gestion ;	Tuléar	place d'espaces	
	améliorer l'accessibilité	Sud-Est	milieu rural		- Appui à la réalisation		d'allaitement dans les	
	populations plus	Mananjary,	* Formation de 80		d'infrastructures de		entreprises du secteur	
	particulièrement les	Manakara,	accoucheuses		proximité ayant un impact		privé et dans les zones	
	femmes.	Vohipeno,	traditionnelles en milieu		direct sur les conditions		franches.	
		Farafangan.	rural.		de vie des femmes			
		Vangaindra			(crèches, lavoirs,			
					bibliothèques).			

Appui à la mise en	* Appui à des activités	Sud		* Programme d'Appui	Tana	
place de programmes et	AGR particulièrement les	Ambaosary-		à l'Insertion Socio-	Tamatave	
projets tenant compte	associations de femmes	Sud,		Economique	Mahajanga	
du genre	* Appui à la satisfaction des	Ambovomb		(PAISE) : création		
au Seni e	besoins nutritionnels des	.Tsihombe,		d'emplois et stratégies		
	femmes enceintes et	Amnihy		de formation		
	allaitantes SEECALINE			professionnelles		
	* Appui à la mise en place			pour l'insertion socio-		
	de cantines scolaires.			économ.		
				* Appui à la mise en	12 Sites	
				œuvre du 4 ^{ème}	d'intervent.	
				Programme	du FNUAP	
				d'assistance du		
				FNUAP : contribution		
				à l'amélioration du		
				statut des femmes		
				(EVF, et plaidoyer) et		
				renforcement de leur		
				pouvoir de décision et		
				leur capacité de		
				négociation.		

			au et pe	Programme d'appui ax districts sanitaires formation des ersonnels de santé. Programme de lutte ontre le SIDA en irection des mères et es jeunes filles.	Tamatave et Tuléar (districts sanitaires) National		
	Plaidoyer pour la Na scolarisation des filles	ational	1'é rei 1'é fo ins	Partenariat pour école à Madagascar enforcement de éducation de base : ormation des astituteurs et application des arrents d'élèves.	National		
Information, mobilisation et Plaidoyer pour						* Information sur le genre en direction des partenaires des programmes de l'USAID.	Tana, Fianar, Mahaj. Fort- Dauphin
Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED			pr 1'a	Programme de rofessionalisat. de agriculture (PPDA)	National	* Appui au renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations de	National

					capacités d'organisations de production et d'associations du monde rural.		femmes en genre et gestion de proj * Appui à la CAI	et.
Intervenants/	Union Europé	enne	FAO		GT	Z	FFE	
localisation	IGED							
Domaines d'action en GED								
	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de	* Programme	Sud-Ouest :	* Progr. ASEG :	Tana	Formation des	National	* Formation des	National
capacités en Genre	Bemaraha : formation des cadres et techniciens	Antsalova Bekopaka	Sensibilisation et formation en genre des	Majunga Tuléar	partenaires nationaux à		responsables de projets et de	

-Sensibilisation et	en genre	Tsiandro	ministères, ONG et	Diègo	l'approche Genre	programmes en genre	
Formation			membres du Réseau	Sambava			National
-Conception de supports	* Programme Formagri:	Centre:	Genre	Tamatave		* Formation des	
didactiques	Ateliers de	Antsirabe	* traduction en	Fianar		femmes syndicalistes à	
-Stages et voyages d'étude	sensibilisation et de	Ambatolamp	malgache de l'ASEG			la stratégie de	
	formation en genre pour	Itasy	terrain			négociation	
	les partenaires de	Tsiroano	* dépliants/affiches				
	Formagri (organis.	mandidy	ASEG				
	paysannes).	Ambatondraz	* Guide du formateur de				
		aka	l'ASEG				
	* Programme micro						
	finances rurales						

Appui à la coordination,	* Projet de relance des cultures d'exportation	Nord : Sambava,	* Participation au GTG et au Réseau	National	* Appui à la prise en compte du	National	* Table-ronde avec les organismes d'appui	Fivondronana de Miarinarivo
à la planification, au	(PRCE) : Appui pour la	Andapa	Genre.		genre dans la		technique et financier	de Miarmanyo
suivi et à l'évaluation des	réalisation d'une étude	Vohémar	Genre.		planification et		Collecte de données	
interventions en GED	sociologique sensible au	Antalaha	* Projet TCP MAG	National	l'évaluation des		sur la violence	National
- élaboration de politiques et	genre dans les zones du	Antaiana	8925 : élaboration	Ivational	projets		familiales et	National
stratégies	projet.		de plans d'action		projets		domestique	
- mise en place de cadres de	projet.		institutionnels pour				* Analyse et plans	
concertation et de suivi	* Programme	Sud-Ouest :	l'intégration du				d'actions	
- conception d'outils	Bemaraha : Etude du	Antsalova	genre et ASEG dans				* Contribution du	
- études et recherches	milieu et analyse	Bekopaka	les projets et				genre à l'orientation	
- collecte de données	différencié de toutes les	Tsiandro	programmes				de la recherche	
désagrégées selon le sexe	catégories concernées	1 Siundi O	programmes				de la recherenc	
- développement	categories concernees							
d'indicateurs								
Appui à l'intégration du			* Projet TCP MAG	Tana	*Application	National	*Application	National
Genre dans les			8925 : Elaboration	Majunga	systématique de		systématique de	
institutions et les			d'un cadre	Tuléar	l'approche genre		l'approche genre dans	
programmes			stratégique	Diègo	dans toutes les		toutes les	
- cadre stratégique			d'intégration du	Sambava	interventions		interventions	
d'intégration définie			genre et de l'ASEG	Tamatave	* Existence de		* Existence de critères	
- développement de critères			dans les projets et	Fianar	critères		d'approbation des	
d'approbation des projets			programmes		d'approbation des		projet selon le genre	
- discrimination positive					projet selon le			
institutionnalisée					genre et la prise			
- application des outils genre					en compte de la			
au niveau de l'institution et					pauvreté			
dans les interventions sur le								
terrain								

Appui à la mise en place		* Mise en œuvre des	National	* projet de pêche	Nosy Be	
de programmes et		plans d'action des		à Nosy Be en	Mahajanga	
projets tenant compte du		Ministères et ONG		direction des	Ambato-	
genre		pour l'intégration du		femmes	lampy	
9		Genre et ASEG		* Projet de santé à		
				Majanga direction		
				des hommes et		
				des femmes		
				* Projet		
				d'Ambatolampy		
				pour une plus		
				grande		
				participation des		
				femmes dans la		
				décentralisat.		
				* Projet		
				d'assainissement à		
				Mahajanga en		
				direction des		
				femmes		
				* Financement de		
				microprojets en		
				direction des		
				femmes pour		

	130000 DM par	
	an	

Information, mobilisation et	* Séances	* Mise en place	Tana	-Elaboration de
Plaidoyer pour l'égalité et	d'information en	d'un espace		stratégies d'IEC (les
l'équité entre les sexes	direction du GTG,	documentaire sue		droits et obligation des
	de CARE et du	le genre		citoyens, publication de
	Réseau Genre sur			brochure « Vary sy
	l'ASEG			rano », démarche
	* Séances			qualité)
	d'information sur			- Actions de prévention
	l'ASEG en direction			contre la violence
	des Ministères et des			familiale et domestique
	ONG			
	* Page Genre et			
	ASEG dans le			
	journal FAFANA			
	* Séances			
	d'information à la			
	radio (RTM)			
Renforcement institutionnel		* Appui à la	Tana	- Appui à l'intégration
des mécanismes		constitution du		de la démarche qualité
d'interventions en GED		Réseau Genre		dans les activités de la
				Cellule de Dévelopt du
				Fivondronana
				d'Avaradrano (CDA)
				- Renforcement des
				capacités de dével.
				des Collectivités
				Décentralisées
				- Renforcement des
				rôles et moyens
				d'actions conseils
				communaux de
				développement
				- Renforcement des
				capacités des femmes 72
				syndicalistes

Intervenants/	CARE		WWF	
Localisation	* Mise en place d'une Cellule genre	Tana	Fonds mondial pour la natur	e
Domaines				
d'action en GED				
	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre		Tana, Mahanoro,		National
-Sensibilisation et Formation	du personnel de Care, de la cellule Genre et de	· ·	au genre	
-Conception de supports didactiques	projets Care.	Tamatave,		
- Stages et voyages d'étude		Fénérive-Est		
	* Formation/recyclage en intégration de	Tuléar,		
	l'approche dans le cycle de vie du projet.	Antsiranana,		
		Mahajanga		
		3 6		
Appui à la coordination, à la				
planification, au suivi et à				
l'évaluation des interventions en				
GED				
- élaboration de politiques et stratégies				
- mise en place de cadres de concertation				
et de suivi				
- conception d'outils de suivi et				
d'évaluation				
- études et recherches				
- collecte de données désagrégées selon le				
sexe et développement d'indicateurs	* A 1' (' 1 PAGEG 1 1 ' C	7	A 1' (' 1 1 '11 12 1	N: 1
II	* Application de l'ASEG dans les projets Care	Zones	* Application de la grille d'analyse des	National
les institutions et les programmes	* Diagnostic de l'approche genre à travers la	d'intervention	relations de genre aux projets	
de veroppement à un édate strategique	* Diagnostic de l'approche genre à travers la transformation du manioc et de la patate douce	wianajanga		
a megration	* Evaluation de l'approche genre	Mahajanga I et II		
	Evaluation de l'approche genie	ivianajanga i et II		

Intervenants/	CARE		WWF	
Í.	* Mise en place d'une Cellule genre	Tana	Fonds mondial pour la nature	e
Domaines				
d'action en GED				
	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre	* Programme d'éveil sur le genre en direction	Tana, Mahanoro,	* Formation des responsables des projets	National
-Sensibilisation et Formation	du personnel de Care, de la cellule Genre et de	s Antalaha,	au genre	
-Conception de supports didactiques	projets Care.	Tamatave,		
- Stages et voyages d'étude		Fénérive-Est		
	* Formation/recyclage en intégration de	Tuléar,		
	l'approche dans le cycle de vie du projet.	Antsiranana,		
		Mahajanga		
Appui à la coordination, à la		1		
planification, au suivi et à				
l'évaluation des interventions en				
GED				
- élaboration de politiques et stratégies				
- mise en place de cadres de concertation				
et de suivi				
- conception d'outils de suivi et				
d'évaluation				
- études et recherches				
- collecte de données désagrégées selon le				
sexe et développement d'indicateurs				
- développement de critères d'approbation				
des documents et projets				
- application des outils genre au niveau de				
l'institution et dans les interventions sur le				
terrain.				

Intervenants/	CARE		WWF	
Localisation Domaines d'action en GED	* Mise en place d'une Cellule genre	Tana	Fonds mondial pour la natur	e
	Interventions	Local.	Interventions	Loca
Renforcement de capacités en Gent -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude	* Programme d'éveil sur le genre en direction du personnel de Care, de la cellule Genre et de projets Care.	Tana, Mahanoro s Antalaha, Tamatave, Fénérive-Est	* Formation des responsables des projets au genre	National
	* Formation/recyclage en intégration de l'approche dans le cycle de vie du projet.	Tuléar, Antsiranana, Mahajanga		
Appui à la coordination, à la				
planification, au suivi et à				
l'évaluation des interventions en				
GED				
- élaboration de politiques et stratégies				
- mise en place de cadres de concertation et de suivi				
- conception d'outils de suivi et				
d'évaluation				
- études et recherches				
- collecte de données désagrégées selon le				
sexe et développement d'indicateurs				
ui à la mise en place de programmes	` '	Antiranana,	* Fabrication de foyers améliorés à bois	Sud
ojets tenant compte du genre		Mahajanga, Tuléar	avec les femmes rurales	
	* Projet de préparation aux urgences	Γamatave,	* Fabrication de foyers améliorés de	

	cycloniques	Mahanoror,	charbon avec des jeunes chômeurs	
		Fénérive-Est	* Appui à la vulgarisation et commercialisation des foyers améliorées	
	* Programme Masoala	Antahala	par les femmes	
	- C		* Appui à la production artisanale bois et vannerie par les femmes	
Information, mobilisation et Plaidoyer pour	* Mise en place de 2 espaces genre	Tana	* Appui à la participation des femmes dans	Sud
l'équité entre les sexes			la gestion des ressources forestières	
	* Journée d'information sur l'ASEG pour le personnel de Care, la Cellule Genre et les partenaires des projets Care			
Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED	* Partage d'expérience sur l'approche genre au niveau de la sous-région	Région Subsaharienne	* Appui à l'organisation des femmes en groupements pour une plus grande participation à la gestion forestière	Sud